



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2018**

Aujourd'hui, mardi vingt février deux mille dix-huit, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Étaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, M. SAN JUAN Alain, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Élise, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, Mme CHABERT Fabienne, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. TILLIE Christophe, M. CASTANG Stéphane.

Étaient excusés : Mme FAUBERT Françoise (**procuration** donnée à M. BOUILLAGUET), Mme BOYER Noëlle (**procuration** donnée à Mme LOOCK), Mme BESSOU Evelyne (**procuration** donnée à Mme DUPLESSIS-KERGOMARD), Mme MARTY Lucienne (**procuration** donnée à M. TULET), M. DELPECH Bernard (**procuration** donnée à M. SIMON), Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie (**procuration** donnée à M. TESTA), Mme LENEVEU Hélène (**procuration** donnée à M. COUPY), M. ROUET Thibaut (**procuration** donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy.

Présents : 26

Excusés : 9

Procuration(s) : 8

Secrétaire de séance : Catherine BOUIX.

ORDRE DU JOUR

Le Maire :

Je vais soumettre à votre approbation les procès-verbaux des séances du 13 décembre 2016, 2 février 2017 et 28 mars 2017. Avant cela, vous préciser que l'ordre du jour a été modifié puisque concernant le complexe cinématographique, les points 15 et 16 sont à inverser. Nous aborderons d'abord la validation de la phase d'étude A.P.D. et ensuite la conclusion du bail emphytéotique administratif.

Je procède à l'approbation des procès-verbaux, je vous interroge sur les décisions du Maire et ensuite, il y aura des interventions avant la séance.

Approbation des procès-verbaux des séances du 13 décembre 2016, du 2 février 2017 et 28 mars 2017.

Le Maire :

Sur les procès-verbaux, est-ce qu'il y a des remarques particulières ?

M. Daniel COUPY :

Je reviens un peu en arrière à la séance du 28 mars 2017. Ce n'est pas grand-chose, mais ça mérite d'être signalé. Sur une intervention, que j'avais été amené faire, il y a juste eu une erreur de frappe, on parle de « Boue étanche et de boue non étanche », en réalité, il s'agit de noue. La Noue est l'intersection de deux plans droits et inclinés bien connue chez les charpentiers. Ensuite, à la page suivante, on a écrit « une zigue », avec un z, alors qu'il s'agit d'une igue. L'igue est un effondrement d'une caverne et c'est ce qui pose problème dans notre Causse. Juste, ces deux petites rectifications à effectuer sur le procès-verbal du 28 mars 2017.

Le Maire :

Merci Daniel, ça sera fait. Stéphane CASTANG.

M. Stéphane CASTANG :

Merci. Au sujet des procès-verbaux de séance, je profite de la première réunion du Conseil municipal 2018 pour rappeler que vous vous étiez engagé, lors de la séance du Conseil du 29 septembre 2014, de publier sur le site Internet de la Ville, les comptes-rendus intégraux des séances du Conseil municipal. Effectivement, on les trouve bien au titre de l'exercice 2014 et puis absents pour les suivants. Ma question est : est-ce que c'est un travail qui demande du temps ? Est-ce que la mise en ligne est en cours, ou l'idée a-t-elle été abandonnée ?

Le Maire :

Non, ça faisait partie des engagements, on tâchera de répondre à cet engagement-là. Michel GRINFEDER sur les procès-verbaux.

M. Michel GRINFEDER :

Je ne sais pas quelle est la loi par rapport à notre collègue, je me demande si ce n'est pas une année. Il faut que ça soit publié avant une année. Je sais qu'il y a une date limite. On est conscient du travail, mais pour moi, il s'agit d'une requête un peu particulière, parce que je n'avais pas pu assister au dernier Conseil, je m'étais excusé et j'avais une remarque concernant le procès-verbal concernant la séance du 2 novembre 2016, ça commence à faire loin, mais c'était lors du dernier Conseil. Donc, évidemment, vous ne l'avez pas sous les yeux, Monsieur le Maire, mais j'ai fait des photocopies. À la page 9, pour mon intervention, il y a une phrase qui n'a pas de sens. Il manque une partie. À la page 12, vous parlez du Multiplexe de Montauban – Cahors, ça ne veut rien dire. En fait, c'est parce qu'il y a un morceau de phrase qui est enlevé. Or, il s'agit, d'un texte sur lequel j'avais pris des notes et donc, j'ai retrouvé ce que j'avais dit. Donc, j'ai à la fois mon texte que je remettrai à votre secrétariat, je m'excuse, je suis un retardataire, mais si vous voulez bien accepter cette correction.

Le Maire :

On ne l'étudie pas là, mais je regarderai pour voir si juridiquement, c'est possible. Ça ne me paraît pas trop compliqué de le modifier, a priori. Sinon, on le repassera au vote et on fera la modification.

M. Michel GRINFEDER :

Je vous donne les deux documents.

Le Maire :

Avec vos modifications, il n'y a pas de souci, surtout si c'est incompréhensible. Ce n'est évidemment pas l'objectif. Ce n'est pas simple non plus et dans nos expressions, on n'est pas forcément tous très clairs parfois, il faut bien en avoir conscience. Je ne vous vise pas particulièrement Monsieur GRINFEDER.

M. Michel GRINFEDER :

Mais, là, je pense que c'était peut-être un changement. En plus, dans cette phrase, je vous cite. Vous citer est indispensable pour comprendre mon raisonnement. C'est pourquoi on a besoin de cette phrase. Je remettrai, si vous voulez, les deux documents.

Le Maire :

OK, c'est noté. Je dois aussi vous préciser qu'il y a une élection au moment de la délibération numéro 10, puisqu'on recompose le Conseil communautaire du Grand Cahors, donc, s'il y a des listes à déposer, il faut commencer à les préparer. Vous savez que l'accord local est tombé suite à de nouvelles élections dans deux communes donc, ça fait des représentants supplémentaires pour le Conseil municipal de Cahors.

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Le Maire :

Y a-t-il des remarques maintenant, avant de passer aux interventions d'avant séance sur les décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de ma délégation ? Monsieur CASTANG.

M. Stéphane CASTANG :

Merci. Sur une décision, notamment, la 2017-484, page 5, cette décision nous interpelle, car l'instauration de la gratuité de deux heures est une bonne façon, à nos yeux, de diviser les citoyens. Ceux aisés financièrement qui pourront se payer un véhicule électrique ou hybride et ceux, plus pauvres, qui continueront à rouler avec leur vieille voiture d'occasion, souvent diesel. Le diesel, on sait que ça permettait aux fabricants de moteurs français d'écouler leur production. On nous y a poussés pendant longtemps, maintenant, ce n'est plus d'actualité et fort heureusement. Mais, ceci dit, les choses semblent assez bien faites, puisque ce sont, justement, ceux appartenant à la première catégorie, consommateurs en puissance, qu'on cherche à attirer en centre-ville et pas forcément les autres. En revanche et c'est bien dommage, rien n'est précisé sur cette décision quant aux e-stations, qui sont autonomes, qui produisent, sur site, une électricité 100 % durable grâce à des panneaux photovoltaïques et de petites éoliennes. Bien sûr, la F.D.E.L. ne va pas pousser en ce sens. Donc, ensuite, on a, pour finir, une petite proposition. En plus de l'immatriculation du véhicule et de la pièce d'identité, pourquoi ne pas offrir deux heures de stationnement également aux Cadurciens et Cadurciennes qui justifieraient de minima sociaux et pas uniquement à ceux qui ont des voitures électriques ou hybrides.

Le Maire :

On va vous répondre puisque c'est national.

M. Michel SIMON: C'est juste du formalisme, puisque l'A.D.E.M. finance ces installations au niveau national et a financé ces installations faites par la Fédération Départementale des Énergies du Lot et la condition qu'ils ont mise dans leur attribution de subvention, c'est que les Collectivités bénéficiaires de ces investissements doivent assurer, pendant deux ans, la gratuité des places de stationnement pour les véhicules électriques. Donc, c'est la transcription de l'obtention d'un financement de 35 % de la part de l'A.D.E.M.E, pour ces investissements.

Le Maire :

Ce n'est pas une mesure uniquement Cadurcienne, mais effectivement, ceux qui ont des véhicules électriques ont droit à deux heures de gratuité par jour.

M. Stéphane CASTANG :

Pardon, je n'ai pas bien compris, cette mesure ne sera valable que pendant deux ans ?

Le Maire :

Oui, tout à fait. Donc, je considère que vous avez pris connaissance de ces décisions.

Interventions avant séance.

Le Maire :

Il y avait, je crois, des demandes de Brigitte RIVIÈRE et Christophe TILLIE.

Mme Brigitte RIVIÈRE :

Merci Monsieur le Maire de me laisser la parole. Je reviens sur ce qui empoisonne Cahors, en ce moment, à savoir la multiplication des PV de stationnement depuis le mois de janvier. C'est-à-dire depuis que la gestion du contrôle de stationnement a été confiée à la société Q-Park, en fait, je traduis ce que nous entendons tous avec des exemples pluriquotidiens. J'apporte un témoignage plutôt qualitatif du travail de cette société qui a su s'entourer d'agents d'une extrême rigueur, soucieux d'une application stricte de leur mission et incroyablement zélés. Tellement zélés que les citoyens se retrouvent verbalisés deux fois dans la même demi-heure, sont verbalisés lorsqu'ils déposent leurs enfants à l'école, voire même, le temps qu'ils aillent à l'horodateur. Les témoignages affluent, sur les réseaux sociaux, notre page d'élus, dédiée à notre activité municipale a reçu 6 000 « vues » à ce sujet. Ce qui confirme ces propos, qui confirme la mobilisation des concitoyens et surtout qui annonce un délaissement volontaire du centre-ville de Cahors au profit des zones périphériques et pire, de Montauban. Vous nous avez parlé de la nécessité d'assurer la rotation des voitures pour redonner un certain dynamisme au centre-ville. Moi, je n'ai jamais vu autant de places libres dans Cahors. Les rues, même, à certains horaires sont désertes. Les gens font leurs courses au pas de charge, ne prennent plus le temps de flâner dans les magasins, les yeux rivés sur leur montre. Samedi matin, à titre personnel, je suis allée dans des magasins qui sont habituellement pleins, là, ils étaient vides et je vous assure que ça a suscité une véritable inquiétude chez les commerçants. J'ai bien noté que vous aviez mis à l'étude, de façon accélérée la possibilité de la gratuité du stationnement durant une demi-heure, ce qui va dans le bon sens, mais qui ne règle pas le problème de la

tolérance zéro, qui est appliquée par les agents verbalisateurs. J'ai noté que les informations concernant la gratuité du stationnement le samedi après-midi circulent avec plus d'efficacité, ce qui va également dans le bon sens.

Nous, nous réclamons une gestion plus intelligente du contrôle de stationnement, un peu plus humaine, sans laquelle vous allez aller à l'inverse du bénéfice escompté. Donc, en pratique, compte tenu du contrat qui nous lie à la société Q-Park, certains, ici, avaient dénoncé une clause incitative figurant dans le cahier des charges, pouvant conduire à l'obtention de primes, ce que vous aviez réfuté à l'époque. Moi, j'aimerais savoir, en pratique, comment vous comptez agir, Monsieur le Maire.

Le Maire :

On va vous répondre. On pourrait peut-être répondre sur cette question et prendre, après, la question de Christophe TILLIE.

M. Christophe TILLIE :

Moi, c'est sur les écoles, mais j'ai aussi quelque chose à dire sur le stationnement. Nous, à Cahors à Gauche, on s'est toujours positionné contre le fait de prendre cette entreprise privée en sous-traitance d'un service public. C'est vrai que les usagers se plaignent de l'excès de zèle des agents chargés du contrôle et on constate que les commerçants ont une baisse de leur clientèle. Ce n'était pas une obligation de prendre une entreprise privée comme celle-là. Les lois qui ont été passées, qui incité à changer de fonctionnement, n'obligeaient pas, forcément à prendre une entreprise privée. Ça aurait pu rester dans le service municipal. Ça aurait été plus simple à gérer pour nous et puis il y aurait peut-être eu un peu plus de tolérance. D'autant plus que l'entreprise Q-Park est une entreprise dont le siège social est basé aux Pays-Bas, dont on sait que la fiscalité est très avantageuse et qu'elle ne reverse pas ou très peu d'impôts en France. C'est d'autant plus dérangeant quand on sait que l'investissement des horodateurs avec clavier et transmission de données à distance a été réalisé par la Commune, donc, les Cadurciens et que ces investissements profitent à l'entreprise Q-Park. C'est un investissement public, qui profite au privé, dans un domaine public. Et puis, d'autre part, il y a une petite note inquiétante, c'est l'enregistrement des numéros d'immatriculation. Ce sont des données personnelles, alors, ça reste combien de temps, est-ce qu'elles servent uniquement au contrôle du stationnement ou à d'autres fins ? Est-ce qu'on n'est pas en train de se faire, avec la vidéosurveillance ou plutôt la vidéoprotection, puisque je sais que la vidéosurveillance ce n'est pas un terme très approprié ? Avec la vidéoprotection et ce système d'enregistrement de données, on est peut-être en train de faire rattraper par Big Brother. Ça, c'est sur le stationnement. Je reviendrai après sur les écoles, si vous voulez répondre sur le stationnement.

Mme Catherine BOUIX :

Moi, je voudrais juste poser une question. Ça fait plusieurs fois que j'entends qu'il y a une baisse de fréquentation au niveau des commerces du centre-ville. J'aimerais savoir à quels chiffres, à quels faits vous vous rapportez ? Je travaille avec certaines enseignes, comme certaines de mes collègues et je suis allée un peu faire le tour des commerçants qui pouvaient bénéficier d'outils d'appui factuels, de compteurs d'entrées de boutique, le compteur tickets ... Bizarrement, quand on regarde ces chiffres au mois de janvier, la fréquentation a augmenté en fait à Cahors. Ne me dites pas non, moi, j'ai des chiffres. Je ne parle pas des chiffres d'affaires qui n'ont pas forcément augmenté, je parle de la fréquentation. Ce sont deux notions différentes. Je parle en termes de passage, d'entrées

dans les magasins. Moi, j'aimerais bien savoir où vous trouvez les chiffres qui vous font dire qu'il y a moins de fréquentations ?

Le Maire :

Ce sont des a priori, Serge MUNTE va vous répondre.

M. Serge MUNTE :

Oui, je vais essayer de vous donner quelques données qui sont compilées par nos services et travaillées par nos services et tordre le cou à certaines contre-vérités qui, moi aussi, me posent problème. Sur le stationnement, je circule dans les rues de Cahors et si je peux comprendre certaines choses, j'ai du mal quand j'entends certaines contre-vérités pour ne pas dire autre chose. Le stationnement à Cahors, il y a des chiffres. Aujourd'hui, il y a 3 690 places de stationnement de surface qui sont disponibles à Cahors, 70 % pour de ces places, sont gratuites. Je rappelle aux conseiller municipaux, les efforts qui ont été faits ces derniers temps pour mettre à la disposition des Cadurciens et des visiteurs, de nouveaux emplacements gratuits. Je veux parler du parking de la gare S.N.C.F. : 130 places, rue du Périé : 100 places, Roquebilière 70 places et dernièrement l'extension des Chartreux 42 places, c'est vrai qu'il n'est pas tout à fait fini mais on attend qu'ils fassent un peu meilleur pour faire le revêtement. Donc, il y a des investissements qui sont faits pour mettre à disposition des places gratuites.

Cette réforme de stationnement nous a été imposée. Je vous le rappelle, 800 villes en France sont concernées et si vous vous baladez sur les réseaux sociaux, il y a pas mal de villes qui sont confrontées à certaines difficultés parce que la réforme qui nous a été imposée n'est pas facile à mettre en application et en outre, elle transfère les charges sur la Collectivité.

N'oubliez pas que si on a fait le choix de transférer certaines tâches au privé, c'est aussi que l'on a des interrogations par rapport à certains contrôles de stationnement, mais surtout, par rapport à la gestion des recours. Donc, malgré cette loi qui nous a été imposée, on n'a pas augmenté le nombre de places payantes. J'entends tout et n'importe quoi, on est resté à 1 100 places payantes. Dans d'autres Villes, ils en ont profité pour augmenter un peu ce nombre-là. On n'a pas non plus augmenté les tarifs du stationnement. Vous pouvez regarder les cahiers des tarifs 2017 et 2018, nous n'avons pas augmenté, vous pouvez les comparer ligne par ligne, les superposer. Que ça soit dans les stationnements de surface, que ça soit dans les parkings, ils sont à Iso, il n'y a eu aucune augmentation. Nous n'avons pas augmenté le forfait post-stationnement, je rappelle quand même que des villes proches de nous en ont profité : Montauban : 25 €, Toulouse et Foix : 30 € et je ne parlerai pas des grandes villes comme Paris et Lyon qui font la une de la presse aussi par rapport aux augmentations qu'ils ont faites : 50 €, 60 €, nous, on est resté à 17 €. Nous n'avons pas augmenté, là aussi, parce que j'entends tout et n'importe quoi sur l'amplitude horaire du stationnement payant. C'est toujours gratuit, rien n'a changé. C'est toujours gratuit entre midi et 14 heures, de midi et demi à 14 heures. Nous n'avons pas changé le système de verbalisation. Là aussi, le carnet à souches, ça fait longtemps qu'on ne l'utilise plus. Même nos A.S.V.P. savaient se servir d'un terminal. C'est-à-dire que quand ils vérifiaient les voitures, ils se servaient d'un terminal. Ils ne se servaient plus du carnet à souches.

Donc, le seul changement à l'externalisation du contrôle, ça a été le contrôle du stationnement de surface. Quand j'entends et que je lis certains commentaires disant que depuis que Q-Park est en activité, on se prend des manches sur les places de livraison, ils n'y sont pour rien ! Ils n'ont pas le droit de verbaliser, ils n'ont droit de verbaliser que sur un

stationnement de surface. Par contre, la police nationale, je ne sais pas s'ils sont en forme en ce moment, c'est vrai qu'ils verbalisent sur toutes les places de livraison, ou les stationnements réservés mais c'est la police nationale ou la police municipale, Q-Park n'a pas le droit.

Et je tiens à préciser sur ce changement, à Monsieur MAFFRE et Madame RIVIÈRE, que le 28 mars 2017 en Conseil municipal, vous vous êtes abstenus sur la délibération 45 qui autorisait le lancement des marchés publics sur la surveillance du stationnement. Par contre, le 5 juillet 2017, quand nous avons présenté la délibération sur la signature du marché à Q-Park, la délibération la plus importante, où il y avait le tarif, j'ai les délibérations, Monsieur MAFFRE, vous pouvez les vérifier, elles sont en préfecture, sur la plus importante, où a donné le marché à la société Q-Park et on a précisé le montant exact, là, curieusement, on a dû vous convaincre car vous avez voté pour. Donc, on a connu des oppositions plus fermes à ce projet-là. Si être contre, c'est voter pour, je n'y comprends plus rien. Il vous revient simplement d'affirmer votre position et ne pas changer au gré de l'actualité. Maintenant, par rapport à ce que j'ai entendu de Monsieur GRINFEDER, dans le cahier des clauses administratives, je le répète, la rémunération de l'entreprise est déterminée à l'avance, là aussi, je l'ai devant les yeux, vous pouvez le consulter, dans le cadre d'un contrat de prestation. Elle n'a aucun intérêt à voir le nombre de F.P.S. augmenter. C'est même pire, il existe des garde-fous complémentaires. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais l'entreprise est pénalisée dès lors qu'elle a des recours effectués sur les F.P.S. (article 13-23, « pénalité pour mauvaise exécution des prestations »). Il y a deux cas où l'entreprise peut être pénalisée jusqu'à 1 500 € si elle ne verbalise pas correctement. Donc, l'entreprise n'est pas intéressée au F.P.S., c'est clair et c'est incontestable. Tous ceux qui se plaisent à faire circuler l'information contraire, tous ceux qui jouent avec les peurs sont des menteurs éhontés. Après, on nous parle fréquentation. Là aussi, il faut bien savoir de quoi on va parler. Je vais vous donner les chiffres sur la fréquentation du stationnement.

Les chiffres d'affaires des commerçants de Cahors, je suis incapable de vous les donner à mon niveau. Par contre, quand vous dites que le stationnement est désert sur Cahors au mois de janvier, là aussi, on a des chiffres, on est opérationnel. Les services techniques sont au point. Ils font des tableaux, heure par heure, on peut suivre ces chiffres maintenant. En janvier 2018, on compte sur nos parkings fermés, sur les parkings payants : 61 382 entrées payantes. En janvier 2017, il y avait 59 000 entrées, ça veut bien dire qu'il y a eu plus d'entrées au mois de janvier dans nos parcs fermés. Dans le même temps, les parcs relais ont augmenté en fréquentation : +500 voyages dans les navettes, sur la fréquentation du stationnement de surface, en janvier 2018 il y a eu 35 381 transactions, contre 33 314 en janvier 2017. Ça, ce sont des chiffres. Vous pouvez les contester aussi, mais ça voudrait dire que les agents de la Collectivité ne sont pas honnêtes parce que ce sont eux qui nous les donnent. Ces chiffres que nous suivons jour par jour, heure par heure ne donnent pas une tendance sur le long terme. On joue la clarté, mais ils confirment le maintien de la fréquentation du stationnement en centre-ville, en janvier. À cette analyse quantitative s'ajoute une amélioration de la rotation des véhicules. Vous ne pouvez pas le nier ça non plus. Donc, tous ceux qui évoquent la désertion du centre-ville pour les Cadurciens sont des oiseaux de mauvais augure. La réalité est contraire à leurs prophéties. Le stationnement au mois de janvier a connu une augmentation. Je ne parle pas des chiffres d'affaires des commerçants. Par contre, depuis le mois de décembre, je voudrais rappeler que la Ville de Cahors a mis en place des actions concernant les animations par exemple avec la patinoire mais également avec les aides aux enseignes, l'abandon de recettes du stationnement le samedi après-midi, le projet des halles, si on comptabilise tout ça : 132 000, plus 30 000, plus

52 000, plus 300 000, dans les neuf mois qui viennent, on a dépensé 510 000 €, la collectivité a injecté 510 000 € dans le commerce de centre-ville. Si ce n'est pas une tendance ça ? Quand on nous dit qu'on ne s'occupe pas du commerce !

Et je ne parle pas des sommes plus ou moins importantes, les efforts qu'on fait pour les associations des commerçants, les subventions et tout ça. Je pense qu'on s'occupe du commerce du centre-ville. Voilà ce que j'avais à dire dans un premier temps.

Mme Brigitte RIVIÈRE :

Oui, je voudrais répondre à Monsieur MUNTE par rapport à ce qu'il vient de nous dire. Je n'ai pas l'impression que nous parlions le même langage, vous nous avez abreuvés de chiffres qui ne répondent absolument pas à la question que je vous ai posée. Vous nous avez répété effectivement qu'on n'augmentait pas les tarifs, je n'ai jamais dit le contraire. Vous m'avez dit qu'on n'avait pas augmenté le nombre de places payantes, je n'ai jamais dit le contraire. Vous nous avez dit que vous n'aviez pas augmenté l'amplitude horaire de stationnement payant, je n'ai jamais dit le contraire, etc., la liste est assez longue. Ce n'est pas là-dessus que je me suis penchée. Je me suis penchée sur le travail fait par les agents verbalisateurs, qui exagèrent et je regrette que vous n'ayez pas une véritable conscience de l'admettre. Parce qu'il suffit de se promener quelques minutes dans Cahors et de discuter avec les gens.

Vous êtes tout le temps dans les rues, vous nous dites : « Je suis toujours dans les rues de Cahors », posez la question aux citoyens et vous allez voir ce qu'ils vont vous répondre. Moi, je l'entends toute la journée au cabinet médical. Donc, je ne l'ai pas inventé. Je ne mets pas en cause le reste si toutefois, vous m'écoutez. Pour ce qui est des commerces, j'aimerais que vous ou Madame BOUIX, ou peut-être vous, Monsieur le Maire, vous me donniez actuellement le taux de vacance. Donnez-moi le taux de vacance actualisé.

Le Maire :

Actualisé, je n'en sais rien, on verra dans quelques mois. Madame RIVIÈRE, donner le taux de vacances aujourd'hui, ça ne peut pas être lié au stationnement vous vous en doutez.

Mme Brigitte RIVIÈRE :

On me dit que le commerce va très, très bien. Le commerce ne va pas très, très bien.

Le Maire :

Ça, ça fait partie de la désinformation, nous n'avons jamais dit que le commerce se portait très bien, j'ai dit à multiples reprises qu'il était fragile mais qu'en revanche, il se portait mieux qu'ailleurs. Ce qui ne me satisfait pas, évidemment et donc nous devons l'accompagner. Le taux de vacance était de 5 % pendant longtemps. Il s'est dégradé dans de nombreuses villes, il a légèrement augmenté dans cette Ville et nous sommes extrêmement vigilants. C'est une tendance et je l'ai évoqué longuement à l'occasion de mon discours des vœux, nationale, ça ne vous échappera pas qu'aujourd'hui, le commerce de centre-ville souffre, mais également le commerce de périphérie de la même manière, notamment avec l'arrivée d'Internet. Nous devons prendre ce dossier à bras-le-corps, ce que nous essayons de faire.

M. Michel GRINFEDER :

Moi, je voudrais répondre sur le 28 mars. Moi, à l'époque, lors de ce vote dont nous venons de parler, j'avais voté contre, donc, clairement, je pense, mais je n'en suis pas sûr, parce que

je n'ai pas pu aller regarder comme vous, qu'il y avait deux conseiller qui avaient voté contre, moi et une conseillère municipale ou j'étais le seul, je ne sais pas, il me semble qu'on était deux. Vous vérifierez. Moi, j'ai voté contre, pourquoi ?

Parce que, Monsieur MUNTE, vous vous en rappelez très bien, vous m'avez rendu hommage parce que j'étais allé chercher dans le cahier des charges. Et vous m'avez dit : « Monsieur GRINFEDER, vous devez le retrouver dans le compte-rendu, ce n'est pas souvent qu'un conseiller municipal va chercher dans le cahier des charges. » Vous vous en souvenez, Monsieur MUNTE ? Dans ce cahier des charges, ce que j'ai noté et dénoncé, c'est cette carotte que vous proposez à l'entreprise. C'est ça qui pose problème. Vous pouvez jouer avec les mots, je sais qu'il y a une différence entre le paiement du droit de stationnement et l'amende. Mais vous créez un contexte psychologique et je ne dis pas ça par rapport à mon métier, mais créez un contexte psychologique qui fait que vous mettez la pression aux personnes, donc, effectivement, vous mettez la pression sur les gens en multipliant les amendes et les gens, de ce fait, vont être amenés à payer plus. Et c'est ça qui crée le mécontentement. Vous créez un climat qui est défavorable. Donc, ce que je veux démontrer là, c'est qu'il y a un lien entre le paiement de la prestation d'une part et l'amende d'autre part. C'est évident. Si vous ne le comprenez pas, on en parlera backstage.

Le Maire :

Monsieur MAFFRE, vous vouliez répondre ?

M. Jean-Luc MAFFRE :

Oui, Monsieur MUNTE, vous avez commencé en disant que vous alliez dénoncer les contre-vérités de ce que disait Madame RIVIÈRE. Tout ce que vous avez dit n'a rien à voir avec ce qu'elle a dit, premier point. Deuxièmement, vous, vous avez dit une contre-vérité, c'est que le 28 mars, relisez-le, il vient d'être diffusé. Moi, j'ai expliqué notre abstention parce que je craignais que les P.V. s'accroissent et je déplorais que l'on confie une tâche régaliennne à une société privée. C'étaient les deux raisons de notre abstention. Et si vous êtes si organisés que ça, donnez-nous aujourd'hui, la variation du nombre de P.V. et le montant des P.V., de janvier 2018 par rapport à janvier 2017. C'est le seul chiffre que vous n'avez pas donné aujourd'hui.

M. Serge MUNTE :

Je le répète Monsieur MAFFRE, c'est sûr que ça ne vous fait pas plaisir, je l'ai devant les yeux. Séance du 28 mars, je vous l'ai dit, vous vous êtes abstenu.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Juillet c'était une délibération conséquente du 28 mars, qui ne faisait que choisir la société Q-Park et on a voté pour parce qu'elle était sérieuse.

M. Serge MUNTE :

Monsieur MAFFRE, ne vous énervez pas, moi, je ne vous coupe pas. Je vous le répète et j'ai bien dit que dans la première délibération quand on a autorisé le lancement du marché public, vous vous étiez abstenu, avec Madame RIVIÈRE, je le redis. Et je vous redis que le 5 juillet, autorisation de signature du marché, avec le prix lorsque qu'on a décidé d'externaliser, il y a trois personnes qui ont voté contre, Monsieur GRINFEDER, Madame EYMES et Monsieur TILLIE. Pas d'abstention. Donc, moi, quand je veux faire voir que je suis

contre quelque chose, je vote contre, je ne vote pas pour pour dire que je suis contre. Ça, il faudra que vous l'expliquiez car c'est très compliqué à comprendre.

Deuxième chose à Madame RIVIÈRE, il paraît que je n'ai pas répondu. Quand vous dites dans vos écrits qu'il n'y a plus de véhicules dans certains parkings.

Je vous démontre par le mois de janvier, vous l'avez écrit, vous l'avez diffusé à la presse, je vous prouve, par A+B qu'au mois de janvier, nos parkings ont été utilisés. Les transactions à nos horodateurs ont été utilisées. Après, vous dites que la société privée fait du zèle. Il y a un cahier des charges. Ils n'ont pas intérêt à se faire taper sur les doigts parce que chaque recours va être analysé, pas par eux, il y a une instance spécifique qui regarde les recours et plus ils auront de F.P.S. recalés et plus ils auront de sanctions financières. Donc, une société privée, je pense que le responsable, ce qui l'intéresse, c'est que les agents verbalisent correctement. Après, il y a des hommes dans cette société. Croyez-moi, on rencontre presque toutes les semaines, les responsables de cette société et on leur dit qu'il y a une tolérance qui est écrite, on leur dit qu'il faut cette tolérance. Pour le moment, on n'a pas reçu de témoignages concrets, on a reçu des témoignages oraux ; si on nous prouve que cette tolérance n'est pas respectée, bien sûr qu'on interviendra. Mais ce n'est pas sur les réseaux sociaux qu'on intervient, parce que, sur les réseaux sociaux, c'est compliqué. Je vais vous donner un seul exemple, sur les réseaux sociaux, il y a quelqu'un qui se plaint de recevoir un P.V. à 14h03. C'est tout à fait logique, le stationnement recommence à 14h, mais comme il n'y a pas de ticket, la voiture peut être là depuis trois jours. Donc, l'agent verbalisateur ne sait pas si vous êtes arrivé à 1h30 ou à 10h ou à 11h. Donc, parfois, ce n'est pas facile quand on regarde le dossier jusqu'au bout. Par contre, c'est très facile de dire sur Internet, je suis arrivé à 13h et je me suis fait verbaliser à 14h03. La personne a pu arriver à 11h, on n'a aucun justificatif. Et par contre, si on nous le prouve, bien sûr qu'il y aura des rectifications. Si on nous prouve, par l'exemple, qu'il y a eu deux verbalisations en une demi-heure, déjà, techniquement, ce n'est pas possible, parce que ce ne sont pas eux qui saisissent le FPS, eux, ils saisissent simplement la place. S'ils ressaisissent la même place, ils ne pourront pas verbaliser deux fois. Donc, je dis bien que par contre, derrière cette société, il y a des êtres humains, il y a des agents et donc, on est vigilant à ce que ces agents respectent les consignes de la société et les consignes qu'on a écrit noir sur blanc sur le cahier des charges. Il peut arriver qu'il y ait des dérapages, on est là pour remettre sur les rails cette société, chaque fois qu'on aura des éléments concrets. Si vous avez des éléments concrets, faites-les-moi parvenir et ne vous inquiétez pas, on interviendra.

Mme Brigitte RIVIÈRE :

Je vais être très brève. Premièrement, je ne m'abreuve pas que des réseaux sociaux. La deuxième chose que je peux vous dire, c'est que je n'ai pas un rôle de policier, mon rôle est de faire remonter des informations et croyez-moi, elles sont nombreuses. Et ce qui m'attriste le plus, c'est qu'au lieu de prendre cet échange comme un échange constructif qui amène à ce qu'on puisse revoir une certaine forme de tolérance pour les Cadurciens, votre entêtement, la manière dont vous réagissez là, de façon extrêmement rigide, qui vous ressemble totalement, je suis désolée, vous ne rendez pas service aux Cadurciens, vous méprisez les Cadurciens en les traitant comme ça. Et vous ne passez pas assez de temps avec eux.

Mme Fabienne CHABERT :

Moi, je voulais apporter un témoignage de personnes qui vivent dans le centre-ville. Auparavant, il était impossible de se garer aux horaires de stationnement et avec le nouveau

système, il y a un cercle vertueux qui s'est mis en place et il y a une rotation des véhicules, ce qui permet de se garer au moment où c'est en « zone payante ».

Le Maire :

C'est aussi ce que disent certains commerçants. Moi, je voulais dire quelques mots sur cette réforme du stationnement. D'abord, vous rappeler que c'est une réforme qui a été engagée au niveau national et que ce débat-là existe dans beaucoup d'autres villes, parce que c'est un sujet extrêmement sensible. Le stationnement est d'ailleurs un sujet qui génère parfois des solutions un peu simplistes. J'entends parfois : « Mais pourquoi vous ne mettez pas tout gratuit. Pourquoi ne mettez-vous pas plus de places gratuites dans cette Ville ? » Si on avait la solution, bien évidemment qu'on y répondrait et j'imagine que d'autres villes y auraient répondu également. Quand vous avez une Ville comme la nôtre telle qu'elle est constituée, c'est évidemment extrêmement compliqué de pouvoir y répondre. Ce qui est important, c'est justement de ne pas atrophier la Ville. Parce que là, où on va se retrouver en grande difficulté lorsque nous n'aurons pas de places de stationnement à proposer, qu'elles soient gratuites ou qu'elles soient payantes. Et c'est parfois ce qui est arrivé. Si vous ne voulez pas atrophier la Ville, vous avez besoin de rotations. Les commerçants sont sur cette ligne-là. Pas un ne me dit qu'il faut mettre la gratuité. Ils disent, au contraire, qu'il faut qu'il y ait de la rotation. Si vous voulez de la rotation, il faut qu'il y ait du contrôle. C'est une évidence et c'est la voie que nous avons choisie d'assurer au mieux : le contrôle.

Est-ce que c'est injuste ? Est-ce que c'est normal que ceux qui payent, souvent les plus honnêtes, soient pénalisés par rapport à ceux qui jouent et qui n'ont pas envie de payer ? Moi, ce n'est pas ma position. Vous assumez celle-ci, qui est la vôtre. Nous n'avons touché à rien d'autre que le contrôle. On n'a pas touché aux plages horaires, on n'a pas touché à la zone payante, on n'a pas touché au coût du stationnement, on n'a même pas touché contrairement à beaucoup d'autres villes à ce qui était avant l'amende et qui aujourd'hui s'appelle forfait post-stationnement parce qu'il est à 17 €. Nous ne sommes pas déconnectés, nous entendons, évidemment, les messages. Et nous voyons aussi ce qui se dit sur les réseaux sociaux, toute la désinformation qui existe. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Front national s'est emparé de cette affaire, parce que ce sont des spécialistes en matière de désinformation. Je vous demande simplement, puisque vous voulez être constructive, de ne pas participer à cette désinformation. Quand notamment, vous évoquez le fait qu'il puisse y avoir deux PV dans la même demi-heure, je vous dis que ce n'est pas possible. Venez si vous avez un exemple le remonter et on tranchera. Quand vous nous dites qu'il y a des PV à la sortie des écoles, je vous dis : « Quelle école ? » Parce qu'à ma connaissance, il n'y pas d'école où il y a du stationnement payant autour. Ou il faudra, alors, me les donner. On regarde, on s'inquiète aussi de ce buzz-là, négatif, qui peut avoir lieu et que vous entretenez. C'est pour ça qu'on multiplie les réunions de concertation et d'échanges. Pour essayer d'améliorer le dispositif. Je veux rappeler, contrairement à ce qui se dit beaucoup, qu'il n'y a pas de volonté que les agents fassent du zèle. Il n'y a pas d'incitation, aujourd'hui, à ce qu'ils fassent du chiffre. Et d'ailleurs, il y a tout un tas de dispositifs, que nous construisons avec eux mais on n'est pas là pour les publier, ou les dire, qui permettent d'avoir une certaine forme, au contraire, de tolérance. Et, en temps venu, on vous répondra sur les amendes et vous vous apercevrez, à terme, parce que le déclic, le réflexe va être pris, qu'il n'est pas supérieur à des périodes que nous avons eues auparavant. Donc, si vous voulez être constructive, si vous avez un attachement aux commerces de ce

centre-ville, à l'attractivité, je vous demande simplement de ne pas participer à cette désinformation. Nous avons répondu aussi, ça avait été demandé, à certaines catégories. Nous avons rencontré les professionnels de santé qui effectuent des visites, pas les autres. Parce que ceux qui doivent, à un moment donné, avoir des principes de gratuité, de facilité, ce sont ceux qui font des visites.

Et nous avons fait des propositions. Nous avons également répondu, ce n'était pas du tout le cas avant, parce que vous imaginez bien qu'ils n'avaient pas le caducée, aux personnes qui vont rendre visite aux personnes âgées en situation de dépendance. Des propositions ont été faites. Nous avons eu une rencontre avec les artisans, avec l'organisation professionnelle de l'artisanat, l'U.P.A., nous avons travaillé avec eux. Et nous allons prendre une mesure très rapidement qui permettra, notamment pour les tarifs sociaux professionnels, qu'on puisse les avoir au mois. Donc, nous améliorons le système et nous allons aussi apporter une réponse à ceux qui veulent faire une course dans la Ville ou qui veulent déposer des enfants ou autres, quelque part, pas dans les écoles puisque ce n'est pas le cas, qu'il puisse y avoir une période de gratuité, temporaire, une fois évidemment dans la journée ; nous y travaillons et nous ferons des réponses prochainement. Mais, encore une fois, sur ce dossier qui est difficile, nous voulons avoir une réponse qui est la plus cohérente. La plus responsable possible. Et nous sommes prêts à travailler à toutes celles et ceux qui ont cette volonté d'avancer positivement. J'ai en tête, deux objectifs essentiels et vous ne pouvez pas y être étrangers, c'est ce qu'a évoqué Fabienne, qu'il puisse y avoir de la rotation et qu'il puisse y avoir encore de la place. C'est le cas, mais on a connu des périodes où il n'y avait plus de places qu'elles soient gratuites ou payantes. Et c'est aussi de tenir l'équilibre du budget de stationnement, et même, d'aller plus loin.

Vous verrez tout à l'heure que, pour la première fois, une des premières fois, le budget de stationnement est équilibré. Vous souriez, mais pour moi, c'est essentiel, il n'est pas normal que le contribuable cadurcien paye deux fois. Qu'il paye la fiscalité et qu'il paye le déficit du budget du stationnement. Et donc, progressivement, mon objectif, c'est bien de rembourser les Cadurciens qui ont trop payé notamment pour ce parking souterrain qui devait être, je me souviens des engagements, payé essentiellement par l'utilisateur. Voilà la réponse que je souhaitais vous faire. Nous aurons l'occasion d'en reparler, donnez-nous un peu de temps, pour travailler et essayer d'améliorer les choses, puisque je comprends que c'était aussi le sens de votre question.

En réponse sur les écoles, Monsieur TILLIE, d'abord, vous vous exprimez.

M. Christophe TILLIE :

Juste avant de finir, sur le stationnement, est-ce que vous pouvez me donner une réponse sur la protection des données ?

Le Maire :

C'est comme pour la vidéoprotection, on avait mis en place un comité d'éthique, si, à un moment donné, vous avez une crainte, on vous donnera tous les éléments qui vous permettent de vous assurer que les plaques d'immatriculation ne sont pas utilisées à autre chose.

M. Stéphane CASTANG:

Vraiment pour terminer sur ce sujet, il y a eu un flou, sur les positions des uns et des autres, je tiens à le rappeler, ça va sans dire, je crois, pour tout le monde, mais parfois c'est mieux

en le disant qu'à l'A.C.H.D., autant sur le principe de l'externalisation que sur le choix du prestataire, on s'est toujours opposé en votant contre.

Le Maire :

Oui, mais vous avez souvent été clair, sur votre volonté, quand même, que le stationnement soit assuré et c'était assez courageux à l'époque, parce que c'est un sujet sensible, parce que vous considérez aussi, qu'il faut inventer de nouveaux modes de déplacement dans la Ville. Christophe TILLIE, sur les écoles ?

M. Christophe TILLIE :

Oui, Monsieur le Maire, Messieurs et Dames les conseiller, plus qu'une amélioration des conditions d'enseignement ou d'éducation dans notre département, c'est un nivellement par le bas qui se met en place reflétant les problèmes globaux d'un aménagement du territoire déséquilibré et d'une désertification rurale en progression. Pour certaines communes, la fermeture de l'école est une condamnation à mort et ce dernier service public est l'ultime rempart avant le désert. Alors que le Conseil national d'évaluation du système scolaire indique que dans les classes à effectif réduit, les performances des élèves sont particulièrement élevées en primaire et en maternelle, le gouvernement dans sa dévastatrice gestion d'une prétendue austérité, nous entraîne vers le bas. Donnons plus d'ambitions à nos territoires et surtout, n'opposons pas le rural à l'urbain. Dans le Lot, ce sont 12 postes d'enseignants supprimés, des classes fermées, des écoles abandonnées. Et des emplois induits, également, détruits. Sans entrer dans le détail, je voudrais préciser que la santé et la culture sont aussi les parents pauvres de cette nouvelle carte scolaire, par la suppression d'un poste de directeur de CMPP, et d'un poste d'enseignement en art plastique. Il ne restera, en tout et pour tout, sur l'ensemble du territoire, qu'un seul intervenant pour l'enseignement et la pratique de l'art plastique. Vous comprendrez que ces deux suppressions auront des répercussions jusque dans nos villes. J'insiste également sur la tentation de certains villages d'ouvrir un établissement privé ce qui bafoue un peu plus l'égalité des chances dans des zones déjà difficiles. Pour Cahors, à la maternelle Lucien Bénac, l'équipe pédagogique ainsi que les parents d'élèves et le Conseil citoyen du quartier de Terre Rouge, demandent l'ouverture d'une classe supplémentaire. Actuellement, il y a, dans cet établissement, trois classes en surcharge et depuis la rentrée 2014, les effectifs ne cessent d'augmenter et augmenteront encore avec l'implantation de nouveaux logements. En 2015, le contrat de ville cosigné avec l'Éducation nationale, fait bénéficier la maternelle du dispositif « Plus de maîtres que de classes » et doit favoriser la scolarité des enfants de moins de trois ans dans ce quartier prioritaire défini par des critères nationaux. Cette demande d'ouverture avait déjà été faite pour la rentrée 2016, elle est restée sans réponse. Il s'agit, en réalité d'une réouverture puisqu'elle existait, il y a quelques années, cette maternelle a la moyenne d'effectif la plus élevée du Département, pour une population socialement et culturellement fragilisée. Actuellement, l'institution a parlé d'un moyen provisoire pour la rentrée 2018. La situation n'est pas pérenne et nous veillerons à ce que les familles et l'équipe d'enseignants ne soient pas abandonnées. Merci.

Le Maire :

Merci Monsieur TILLIE, quelques réponses sur la situation de la Ville de Cahors et un propos plus général de ma part.

Mme Martine LOOCK :

Concernant l'évolution de la carte scolaire, pour la prochaine rentrée, nous avons rencontré les parents et les équipes enseignantes des écoles concernées, afin d'établir un dialogue constructif.

Vous le savez, vous étiez présent. Le soutien de la collectivité à la demande de la création d'une quatrième classe à la maternelle Lucien Bénac est naturellement entier et a fait l'objet d'un courrier au D.A.S.E.N. qui vous a été communiqué. La création d'une classe et vous le savez également, est de la responsabilité exclusive de l'inspection académique. Mais je souhaiterais souligner toutes les actions entreprises par la collectivité sur ce quartier, pour contribuer à l'accompagnement des enfants et des familles : la création d'un A.L.S.H. en 2015, la délocalisation de l'espace social et citoyen dans des locaux attenants à l'école, pour mettre en place une synergie des moyens au service des enfants. Ceci fait, ces deux équipements ont bénéficié d'une rénovation complète, complétant ainsi la restructuration totale de l'école elle-même, sur les exercices précédents. Pour accompagner l'augmentation des effectifs que nous avons, évidemment, constatée, depuis 2015, la Ville a renforcé, chaque année, l'encadrement des services périscolaires sur les temps de garderie et de cantine.

Un effort tout particulier a été consenti en renforçant l'encadrement sur les temps scolaires afin de soutenir l'équipe éducative. Ainsi, une A.T.S.E.M. supplémentaire va être nommée dès la rentrée de février, afin de permettre l'accueil bienveillant des plus petits et seconder l'enseignante qui les prend en charge tous les matins dans l'attente de la création d'une nouvelle classe. Cet effort tout particulier de création de postes pour cette école prend tout son sens dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons. Prochainement, sont prévus également, une augmentation de la capacité d'accueil de l'A.S.H. et l'aménagement des espaces extérieurs à l'école qui bénéficieront à la fois à l'école, à l'A.S.H. et au Centre social. Ces actions concrètes témoignent de l'engagement de la majorité municipale qui s'attache à favoriser la réussite scolaire de tous les enfants. Et une attention particulière et renforcée qui est portée aux enfants scolarisés dans ce quartier, retenue en effet au titre politique de la Ville par l'État.

M. Stéphane CASTANG :

Merci. Ça n'a pas encore été fait, donc, moi, je tiens quand même à saluer la forte mobilisation des associations de parents d'élèves, des citoyens, des syndicats et de certains élus sans lesquels l'obtention, même si ce sont encore douze postes de trop supprimés sur le Département, on est parti de 22, puis 17, puis 12. Donc, sans toutes ces catégories-là, je pense que le solde serait bien supérieur et le préjudice aussi.

Le Maire :

Vous avez pu constater que notre majorité était solidaire de ce mouvement. Elle s'y est impliquée et que la mobilisation qui a été celle de tous, à la fois les enseignants, les parents d'élèves, les élus et ceux qui sont aussi sensibles à l'intérêt, à l'avenir de nos écoliers a fait qu'il y a eu un premier recul en passant de 17 suppressions à 12. Et nous devons continuer à nous mobiliser pour faire entendre une autre voix que celle qui est aujourd'hui portée par le gouvernement au niveau national. Sur la question de Cahors, nous avons toujours eu une

attitude, pour notre part, qui est une attitude responsable. En revanche, nous savons nous mobiliser fortement quand les décisions prises sont injustes. Je me souviens que l'an dernier, nous nous étions fortement mobilisés sur la suppression d'une classe à la Croix de fer, d'une ouverture à Lacapelle et nous avons eu gain de cause. Cette année, nous sommes mobilisés pour qu'il y ait effectivement, une ouverture à Lucien Bénac. Nous avons été à moitié entendus, il faut le reconnaître, c'est un poste provisoire, mais qui, évidemment, apportera une respiration, je n'en doute pas, à cette école.

Je rappelle qu'elle est quand même en contrat de Ville, que nous devons absolument l'accompagner et nous avons souhaité, vous le savez aussi lorsque nous avons rencontré les parents d'élèves, lancer une mesure propre à la Ville qui est de rajouter un emploi d'A.T.S.E.M. supplémentaire. Nous, nous avons pris nos responsabilités dans un contexte qui est pourtant difficile, vous le savez, qui nous obligent à être extrêmement prudents sur les moyens affectés supplémentaires aux écoles, notamment, moyens humains. Mais nous avons fait cet effort-là et j'espère, en tout cas comptez sur moi et ma ténacité, pour que ce poste provisoire puisse être ouvert et si ça le nécessite à l'avenir, qu'il puisse être préservé. Nous avons fait le tour des questions d'avant Conseil, je vous invite à prendre le fil de l'ordre du jour et à commencer par le rapport d'orientation budgétaire.

FINANCES

1. Rapport d'orientation budgétaire 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Merci Monsieur le Maire, je suis en train d'ouvrir le PowerPoint. Je vais respirer un bon coup, parce que je vais être un peu long, comme d'habitude.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport d'orientation budgétaire permet de présenter au Conseil municipal, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront contenues dans le budget primitif qui nous voterons bientôt au mois de mars. D'informer également sur la situation financière de la Collectivité, de présenter les actions et projets qui seront menés dans les prochains mois et enfin, il répond à des obligations légales puisque la tenue d'un rapport d'orientation est obligatoire. On doit le tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, ce que nous faisons. Sa tenue fait l'objet d'une délibération qui permet aux représentants de l'État de vérifier qu'on est bien dans le respect de la réglementation. Pour autant, il n'y a pas de caractère décisionnel, donc, il n'y a pas de vote, on en prend acte seulement. Ces propos introductifs sont rappelés dans la première partie, page 3 du document qui vous a été remis, puisque le rapport d'orientation budgétaire a fait l'objet d'une annexe de 29 pages, je crois. On a présenté ce rapport lors de la Commission des Finances qui s'est tenue hier matin. Et on passe ensuite à la seconde partie, il y a trois parties, qui est page 3 à 7, pour ceux qui veulent suivre sur le document et qui rappelle le contexte national sur lequel s'inscrit le débat. C'est important, parce qu'il y a de nombreuses mesures. Dans un premier temps, il y a l'environnement économique 2017 qui est décrit. Il y a une note de l'INSEE, je vous laisse en prendre connaissance pour ne pas trop m'attarder. Il y a ensuite les principales mesures issues de la loi de finances 2018 qui impactent les Collectivités et elles sont nombreuses. Je me permets de citer les principales, parce que ce n'est pas facile d'une année sur l'autre de faire des prévisions, on le verra et il y

a, chaque année, dans la loi de finances et particulièrement en 2018 de très nombreuses mesures.

Vous le savez, si l'État ne fait plus de ponction en termes de dotation, il n'empêche qu'il va y avoir des contrats à venir entre l'État et les Collectivités locales, avec un objectif d'économie de 13 Md€ ; ce n'est pas une paille, heureusement, ce n'est pas applicable à la Ville de Cahors, car, sont concernées uniquement, les plus grosses collectivités de plus de 60 M€ de dépenses. Nous, on est à 25 M€, largement en dessous. Ça concerne 340 collectivités à peu près et le détail de la mesure figure page 4.

Il y a également un grand plan d'investissement de 57 Md€, dont 10 Md€ pour les collectivités locales, je vous fais grâce des axes prioritaires. Il y a donc, je vous le disais l'arrêt des baisses de dotations, qui sont appliquées depuis 2014 à la D.G.F. des collectivités et qui traduisaient leur contribution au redressement des finances publiques. En 2018, il n'y aura aucun nouveau prélèvement, qui sera fait au titre de cette contribution. Mais pour autant, l'arrêt des baisses de dotations ne signifie pas que chaque Collectivité percevra en 2018, le même montant. Parce qu'ensuite, il y a des montants individuels qui sont impactés, chaque année, par des règles de calcul de D.G.F., de péréquation, d'écrêtement et j'en passe. Comme mesure, également, il y a l'automatisation du fonds de compensation de la T.V.A., le fameux F.C T.V.A., la dotation de soutien à l'investissement local, mais il y a aussi quelques mesures qui concernent la fiscalité. Le montant global du F.P.I.C. est maintenu à 1 Md€ pour les bénéficiaires, le F.P.I.C., on est contributeurs ou bénéficiaires. Pour le moment, nous sommes bénéficiaires, éligibles, on espère le rester encore quelque peu.

Sur les bases, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières, c'est important, c'est le gouvernement par la loi de finances et la Chambre des députés qui fixent l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition. Cette année, elle a été fixée à 1,24 % contre 0,24 % en 2017, ça se traduit par une augmentation des feuilles d'impôt par décision nationale et non au plan local. Il y a la fameuse suppression de la taxe d'habitation, juste, je le recadre, puisqu'on en entend beaucoup parler, je crois qu'il est bon de préciser très rapidement le dispositif : c'est la mise en œuvre de la promesse présidentielle de supprimer la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux. Cette suppression sera progressive puisque sa mise en œuvre va s'étaler sur trois ans et elle préservera l'autonomie des collectivités locales que nous sommes puisqu'elle passera par la mise en place d'un dégrèvement, ça veut dire que l'État se substitue aux contribuables et reverse, a priori, à l'euro près.

Le dégrèvement sera calculé sur la base des taux et abattements de 2017, donc, de l'an dernier et sera pris en charge par l'État : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. On espère que le gouvernement tiendra ses promesses et donc, l'État qui prend en charge ces dégrèvements, c'est dans la limite des taux en vigueur de 2017, les éventuelles augmentations de taux ou abattements étant supportées par les contribuables, bien entendu.

Une autre mesure fiscale, c'est la prise en charge rétroactive de l'allègement des demi-parts des personnes veuves, je sais qu'on en avait beaucoup parlé ici lors de précédents débats.

L'élargissement du champ d'application de l'exonération facultative de taxe d'aménagement pour les maisons de santé, c'est une bonne chose.

La prolongation du bénéfice de classement en zone de revitalisation rurale Z.R.R., le dispositif dont la Ville de Cahors est bénéficiaire jusqu'au 30 juin 2020.

Ça, ce sont les mesures fiscales. Il y a également des mesures en matière de Ressources Humaines, on est bien obligé de l'évoquer parce que ça impacte nos budgets.

La hausse de la cotisation sociale généralisée de 1,7 % qui s'applique au taux de 7,5 %, pour arriver à un taux de 9,2 %. Pour la sphère publique dans laquelle nous sommes, il y a des dispositifs de compensation dont je vous fais grâce également. Ils ne sont pas mis en place rapidement.

L'aménagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en 2019, c'était en 2018, ça a été reporté en 2019.

La réduction du nombre de contrats aidés, on l'a souvent évoquée également, c'est une mesure dont on a beaucoup parlé au cœur de l'été.

Vous comprendrez qu'avec toutes ces nombreuses mesures fiscales décidées chaque année, il est peu aisé de réaliser des prévisions précises pour les années suivantes. Nous pouvons seulement dégager des tendances. Ce que nous faisons avec les D.O.B., désormais R.O.B.

Comme chaque année, je vais m'attarder sur la troisième partie du rapport d'orientation budgétaire qui est consacrée plus particulièrement à notre Collectivité, sur son évolution et les perspectives qu'on peut tracer. Mais je me permets, comme je le fais à chaque fois, de rappeler les deux éléments essentiels pour s'assurer de l'équilibre budgétaire qui nous est cher : la fameuse épargne nette dont on parle souvent et l'emprunt d'équilibre. C'est essentiel pour apprécier l'état des finances parce que, notamment, ça sert de base, il faut le savoir à la notation des banquiers auprès desquels nous souscrivons des emprunts. L'emprunt d'équilibre, c'est le minimum à contracter pour réaliser les investissements, une fois qu'on a déduit les annuités en capital des emprunts, les subventions, remboursement de T.V.A. et la C.A.F. nette, on y reviendra très sommairement tout à l'heure. Sur l'épargne nette, c'est très simple, c'est comme dans un ménage, on regarde nos dépenses, nos recettes et ce qui reste à la fin. Là, c'est la même chose, pour les Collectivités : on prend toutes nos recettes, l'épargne nette, ce sont nos recettes de fonctionnement auxquelles on soustrait les dépenses de fonctionnement et les annuités des intérêts et capital des emprunts. Plus l'épargne nette est positive, plus la Collectivité, comme le particulier d'ailleurs, pourra autofinancer ses projets. Voilà, pour l'introduction, si je puis dire, réglementaire et quelques rappels. La rétrospective 2014/2017, donc sur les trois dernières années, qu'est-ce qu'il s'est passé concrètement ? Il est intéressant d'avoir une situation globale de la Ville. J'espère que vous le voyez, c'est écrit assez gros. Vous avez le détail de ce tableau, en annexe page 21. C'est-à-dire que là, c'est un condensé, mais page 21, vous avez tout le détail. La première ligne que vous avez en haut, ce sont les produits dont je vous parle, les produits de fonctionnement courant, ensuite, vous avez les charges, etc. Ça, c'est en ligne, en colonne, les deux colonnes de droite, vous pouvez voir la différence entre le « réalisé » qui est complètement à droite et ce qu'on avait imaginé, lors du débat d'orientation budgétaire précédent. On va directement au résultat pour s'apercevoir qu'entre le R.O.B. 2017 et la fin de l'année, l'épargne nette initialement prévue à hauteur de – 315 000, et – 45 000 hors ventes immobilières, parce que les ventes immobilières sont aléatoires et comptablement, on ne doit pas les mettre dans l'épargne nette, donc, on vous fait le distinguo.

On avait prévu un atterrissage plutôt pessimiste à – 315, on est à 946 en épargne brute et 774 en épargne nette. C'est un bon résultat, je ne vous le cache pas, je m'en réjouis, je vois que vous aussi. Il s'explique de deux manières différentes, il y a, d'une part, des éléments conjoncturels et d'autre part des éléments structurels, parce qu'en fait, le delta entre les deux est forcément important de – 315 à 946. En fait, il y a des éléments conjoncturels à hauteur de 603 000 €, ce qui explique la moitié de cette explication. Parce qu'on a eu des recettes qu'on n'attendait pas, qu'il était difficile d'imaginer. Par exemple 242 000 € de plus de droits de mutation, tant mieux, ça veut dire que le marché repart, qu'il y a des

transactions supplémentaires, que les autres Collectivités, évidemment, en profitent également : le Département, la Région, partout où il y a des bénéficiaires des droits de mutation, pour le Département, ça se chiffre en millions, là, on a 240 000 € supplémentaires de droits de mutation. On a eu également une régularisation des subventions sur les centres sociaux : 86 000 supplémentaires, on avait prévu 320, on a eu 406, mais là, je me méfie un peu, parce qu'on aura un reversement à faire en 2018. On a eu une régularisation de recette perçue sur les contrats aidés de 49 000. Quelques ventes supplémentaires : dans les ventes immobilières, on a vendu pour 172 000 € alors qu'on avait prévu 150 000 €, ce sont des petits biens immobiliers et des remboursements de trop versés par E.D.F., l'U.R.S.S.A.F., etc. Et un gain aussi, sur les taux variables, non négligeable puisqu'il était de 122 000 €. Ça, on ne pouvait le savoir qu'après que le taux variable soit arrivé. Donc, en fait, ces éléments conjoncturels étaient difficilement imaginables lors du D.O.B.

Mais il y a également des éléments structurels pour 658 000 €, là, ça résulte davantage des modifications du périmètre qui n'avait pas été totalement intégré, lors du rapport d'orientation budgétaire précédent. Vous le savez, ça fait l'objet ensuite de délibérations successives, c'est-à-dire qu'on a rapatrié, si je puis dire, la Caisse des écoles dans le giron de la Ville ; par contre, la compétence « gens du voyage », etc., ça, c'est parti au grand Cahors.

On a eu des recettes partenariales privées pour 18 000 € et une évolution que l'on n'attendait pas de la DGF, large, au sens large, c'est-à-dire DGF plus dotation de solidarité urbaine de 276 000 €, donc, on a eu pour 658 000 € de plus ce qui était difficilement, également, imaginable. Donc, il faut faire la part des choses entre ce qui est conjoncturel vraiment, de ce qui est structurel, donc, ce que l'on peut imaginer pour le prochain R.O.B. L'épargne nette aurait dû se situer hors éléments conjoncturels aux alentours de + 343 000 €, ce qui aurait été, quand même, une excellente chose compte tenu du contexte général. Cette épargne disponible, vous pouvez la voir sur ce tableau qui remonte loin puisque cette diapositive décrit l'évolution de l'épargne nette en ventes immobilières, là, on est à 774 000 € depuis 2003. Ça fait quinze ans.

Vous voyez que de 2003 à 2009, elle était négative. Ce n'est pas très grave qu'elle soit négative, c'est la tendance qui est importante. On peut avoir une tendance négative une année, l'important, c'est que ça ne dure pas pendant plusieurs années. Et vous voyez qu'il y a une tendance très nette à l'épargne nette positive depuis 2009. C'est assez clair, me semble-t-il, sur le schéma et c'est vérifiable, les chiffres sont tous certifiés vérifiables évidemment. Ils sont issus de la comptabilité publique.

Un autre tableau sur quelques chiffres clés, pour vous expliquer comment on finance l'investissement. Vous voyez en première ligne, les investissements que nous avons réalisés en 2014, 2015, 2016, 2017, toujours aux alentours de 4 M€, 5 M€, 4,5 M€. Ensuite, vous avez en dessous, les financements, c'est-à-dire les subventions, les ressources propres, l'épargne nette dont je vous parlais, donc, effectivement, elle est à 946 000, alors qu'on l'avait imaginée à -315, forcément, ça impacte l'emprunt qu'on fait. Donc, ce bon résultat, de 2017 a permis à la Ville de n'emprunter que 2,5 M€, pour financer des opérations à hauteur de 4,5 M€, on a augmenté l'excédent de clôtures de 447 000 pour le porter à 3 697 000 €. C'est pour ça que je vous disais que l'épargne nette peut parfois être négative, l'important, c'est de garder au global, un excédent, un fonds de roulement important. Et ça a permis de réduire le ratio de solvabilité à 8,4 années, pour anticiper le plan d'investissement futur, sans recours excessifs à l'emprunt.

Je reviendrai sur cela, tout à l'heure, dans la prospective, mais vous le voyez ici, en dernière ligne, le ratio de solvabilité qui est très favorable aujourd'hui, on n'a jamais eu un ratio aussi bon, c'est le nombre d'années, qu'il faut pour rembourser. On prend l'encours de la dette au

31 décembre de l'année que l'on divise par le montant de l'épargne brut et on a un montant. C'est sûr que si l'épargne est un peu moins bonne une année, on a le ratio qui augmente, ce n'est pas forcément dramatique, c'est juste une histoire de tendance. Il n'empêche qu'on est à 8,4, je vous le montrerai tout à l'heure dans un tableau, très largement en dessous de la zone de flottaison, si je puis dire, qui est dangereuse.

Je passe aux principales recettes de l'année. Très rapidement, il y a un produit de 24 000 816 €, je ne les détaille pas toutes ligne par ligne, par contre, je vous donne juste quelques chiffres : la DGF qui est importante, en 2017, on a eu moins qu'en 2016, on a eu moins 139 646, par contre, on a eu plus par rapport à ce qu'on attendait. On avait prévu 2 705 000 €, on a eu 2 981 000 €, soit 192 000 € de plus sur ce montant. Sur 2018, sur la prospective que nous verrons, nous ne tirons pas de plans sur la comète, on imagine, la DGF large, à la même hauteur de 2 800 000 €, puisqu'il n'y a pas de dotations prévues en baisse. On la prévoit au même montant.

Sur les contributions directes, la fiscalité, c'est très important puisque c'est 17 M€ de recettes en 2017, je rappelle que les contributions directes, perçues par la Commune sont de deux ordres : la taxe d'habitation qui comprend également la taxe d'habitation sur les locaux vacants et ensuite, la taxe foncière qui se décline sur les propriétés bâties et non bâties. Pour vous donner un ordre d'idée, la taxe foncière, c'est 66 % du produit et 33 %, c'est la taxe d'habitation et 1 %, c'est le reste : le non bâti et la taxe sur les logements vacants. Je rappelle également que depuis 2009, les taux de fiscalité n'ont pas évolué, c'est-à-dire 16,55 % sur la taxe d'habitation et la taxe d'habitation sur les logements vacants et 38,25 % sur le foncier bâti et 163,34 sur le foncier non bâti. En 2017, on a observé que la fiscalité perçue a augmenté globalement de 0,64 % par rapport à 2016, avec un effet d'augmentation des bases, uniquement de 0,4, donc il y a eu une petite dynamique positive. Les bases ont augmenté. Les bases de foncier essentiellement, ont augmenté, alors que les bases de taxe d'habitation ont diminué. Notamment parce qu'il y a eu des transferts de base de taxe d'habitation vers la C.F.E. Je pourrai vous l'expliquer si vous avez des questions particulières. L'hypothèse de croissance des bases dans la prospective, on prend 0,8 % sur la taxe foncière, rien sur la T.H. au vu de ce qu'il s'est passé à la taxe d'habitation la dernière année. Donc, on va projeter une fiscalité qui devrait s'établir à 17,2 M€.

Sur la fiscalité, il est important de donner quelques éléments de comparaison. C'est un élément très sensible, pour comparer quelques collectivités entre elles.

En orange : il s'agit des taux supérieurs à nos collectivités. Vous avez en première colonne le nom des Communes, la population, les taux de taxe d'habitation, les taux de fonciers bâtis et sur la droite, on a mis, parce que ça nous impacte également, les taux d'intercommunalité. Cahors se situe à 16,55 en taxe d'habitation et 38,25 en foncier bâti, c'est ce que je vous disais. Il y a des collectivités dont la fiscalité est encore plus importante que la nôtre. Je les plains. Mais on a encore de la marge, c'est certain. Et si vous regardez en 2009, les montants que nous avons. En rouge, on a mis les villes où les taux d'imposition ont augmenté entre 2009 et 2017. Cahors évidemment, n'a pas augmenté. Ce tableau est dans le document.

Je passe sur F.P.I.C. et la D.F.C. puisqu'en 2018, on prévoit une recette identique et sur les droits de mutation. Lors du débat d'orientation budgétaire précédent, on avait envisagé des droits de mutation à hauteur de 500 000 € et la collectivité a encaissé 740 000 €, soit 240 000 € de plus. C'est une recette difficilement prévisible.

Les autres recettes en 2017, pour 2018, on en tiendra compte, elles intègrent forcément le transfert des crèches du C.C.A.S. principal, le transfert de la compétence des gens du voyage à l'agglomération, le transfert de l'épicerie sociale au C.C.A.S. tout cela fait l'objet de

refacturation à la fois de personnel entre le budget annexe et la collectivité, mais également avec le Grand Cahors et également les fournitures, etc.

Après les recettes, les dépenses.

Les dépenses de fonctionnement, vous avez le montant en haut à droite : 20 077 000 €. C'est difficile de comparer d'une année à l'autre, ce n'est pas à périmètre constant, puisqu'en 2017, il y a des périmètres qui ont bougé comme je vous l'ai dit, je ne vous les rappelle pas. On vient juste de les décliner. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'ensemble des actions conduites, je ne parle que des actions conduites par la collectivité depuis 2014 ont permis de contenir les hausses de dépenses, à la fois pour faire face aux prélèvements opérés par l'État pour le redressement des comptes publics, parce que la ponction cumulée pour la contribution de redressement des comptes publics, entre 2014 et 2017, c'est 3,5 M€, c'est colossal sur un budget de 20 à 25 M€, selon qu'on prenne les dépenses ou les recettes. 3,5 M€, je pense qu'on en aurait fait bon usage pour d'autres choses. Il n'empêche qu'on a participé au redressement et j'espère qu'on en voit un peu les profits puisqu'on a, ne serait-ce que les droits de mutation qui augmentent. On verra si ça a un rapport sur la reprise.

On a réussi à compenser les hausses structurelles des charges. Notamment, sur les charges de personnel, parce qu'on a eu, comme toutes les collectivités, le glissement vieillesse technicité, le fameux V.G.T., on a eu l'augmentation du point d'indice, tant mieux pour nos agents bénéficiaires, mais c'est à la collectivité de le prendre en charge. Et puis l'inflation classique des charges générales. Malgré tout cela, on a respecté les objectifs qu'on s'était fixés de stabilité des taux de fiscalité, de désendettement et des investissements pour lesquels on s'était engagé, pour le territoire.

Quelques mots, importants, me semble-t-il, sur l'encours de dettes et le désendettement. La collectivité poursuit son désendettement. Depuis 2008, excusez-moi de revenir aussi loin, mais c'est moins 4,8 M€ d'encours de dettes pour le budget principal. 12,28 % de moins. Et il n'empêche que grâce à la capacité à optimiser les plans de financement, notamment par toutes les subventions qu'on a été en capacité d'aller chercher, des résultats d'exercice satisfaisants malgré la baisse des dotations, on a pu maintenir un niveau important d'investissement, puisqu'en moyenne, il y a eu 4,2 M€ d'investissement par an. L'encours de dettes au 31 décembre 2017 s'élève 34 797 000 € ici, contre 39 M€ en 2008. Par contre, il augmente légèrement par rapport à 2016, bien sûr, puisqu'il y a eu une renégociation de l'emprunt qui a été voté par le Conseil municipal, Monsieur MAFFRE vous aviez applaudi des deux mains et donc, forcément, ça a légèrement fait évoluer l'encours.

Reste qu'indépendamment de cette renégociation, la tendance baissière de l'endettement se confirme. Et on le verra pour 2018 et 2019 également. Donc le ratio de capacité de désendettement, on le revoit ici, est de 8,4 années pour se désendetter, le ratio de capacité de désendettement s'améliore, puisqu'il passe à 8,4 contre 9,1 l'an passé, on est bien en dessous de la ligne, de la zone rouge de ce ratio, qui se situe à 15 ans, ce ne sont pas des ratios de BOUILLAGUET, ce sont des ratios nationaux, mais on est également en dessous des ratios de la zone orange, autour de laquelle on flirte, parfois au-dessus, parfois au-dessous. Là, on est en dessous, donc on se désendette. Le détail, vous l'avez en annexe 4, page 25.

Quelques mots sur les orientations relatives aux dépenses du personnel. Elles ont certes évolué de 2,1 % entre 2016 et 2017, c'est ici, je prends le reste à charge, puisque c'est difficile de prendre uniquement les charges de salaire, car il n'y a pas de personnel mis à disposition, de refacturation entre les collectivités, vous le savez, il faut regarder, in fine, au titre du personnel ce qu'on paye. On est à 11 462 205 €, une augmentation de 2,10 %, mais avec le transfert des agents de la crèche des Polissons, que l'on a intégré dans le budget de la Ville : 280 000 €. C'est-à-dire que hors modification de périmètre, les charges de personnel

ont diminué de 0,36 %, alors qu'il y a eu le G.V.T., l'augmentation du point d'indice, je pense que l'on prouve, ici, la maîtrise forte qui entoure la gestion des organisations. La démonstration comptable est faite. Sur l'évolution des effectifs, vous les avez, page 23, Monsieur MAFFRE avait vu, à juste titre, une erreur dans l'addition des effectifs de la police. En fait, c'était bien 7 et pas 8, mais c'était une erreur de ligne. Ça n'avait pas été positionné dans la même ligne, il n'empêche que le nombre d'agents, nous sommes bien passés de 287 agents à 293, c'est-à-dire qu'il y a un delta de plus 6.

Parce qu'il y a 9 agents de la crèche des polissons qui sont venus sur la Ville, a contrario, le transfert vers le C.C.A.S. de l'épicerie sociale, qui fait moins 1 et le départ à la retraite de 2 personnes, non renouvelées. Voilà les explications.

Sur les grandes orientations en matière de politique de ressources humaines, je vais être bref. En premier lieu, nous allons essayer d'être sur la stabilisation des organisations établies depuis deux ans. Nous allons finir ce qui est en cours, mais désormais, les organisations devraient être plus stables donc, nous devrions avoir moins de C.T. et de C.H.S.C.T., sur les organisations, pour arriver à avoir un rythme de croisière.

Donc, il ne va pas y avoir de réorganisations de services qui seront initiées à part les dernières qui sont déjà en cours de marche. En second lieu, il y aura des actions qui veulent concourir, à juste titre, à la qualité de vie au travail des agents au travers d'une meilleure connaissance et maîtrise des risques professionnels, d'une formalisation des conditions de mobilités internes, ou encore une amélioration de l'information que l'on fera à l'attention de tous les personnels. Je pense qu'il y a un dialogue social qui se passe dans de très bonnes conditions et c'est heureux.

La prospective : quelle est l'évolution de la collectivité ? Quelles sont nos possibilités ? Quelle est notre capacité à investir ? En résumé, en fonction de l'évolution des recettes que j'ai rapidement ou pas, selon les goûts, décrits, sur les charges générales, on pense qu'il y aura une augmentation de 1 %, sur les charges de personnel, on ajuste par rapport aux modifications de périmètres. Je n'y reviens pas, mais il y a également le transfert des A.S.V.P., qui passent du budget stationnement au budget de la collectivité. Puisque le budget stationnement est diminué de cette dépense correspondante et puisque ce sont les effectifs de police municipale qui augmentent, on l'a vu lors d'une des dernières séances. Les mises à disposition de personnel, les ajustements de l'organisation, la fin des contrats aidés, le G.V.T., l'ajustement des participations tant au S.I.P.A. (Syndicat Intercommunal de la protection animale), l'ajustement des subventions auprès du C.C.A.S., etc. Voilà ce qu'on peut dégager comme épargne. La tendance de l'épargne, vous le voyez, elle est baissière, puisqu'on était à 774, on est à - 221 en 2018, pour repasser positif dès 2019, à mon avis davantage, parce que si on en croit les tendances observées chaque année, je pense que la prospective, avec tous les caractères d'imprévisibilité qu'elle revêt, n'indique qu'une tendance et je regarde ce qu'il s'est passé dans le passé en j'espérant qu'il se passera la même chose, si vous comparez la prospective des précédents rapports d'orientation budgétaire et la réalité du compte administratif, vous voyez qu'en bleu, c'était l'atterrissage prévu, en termes d'épargne sur le rapport d'orientations budgétaires. En fait, on a toujours davantage, voire bien davantage cette année. Donc, je le redis, vous avez vu toutes les nouveautés en matière fiscale et notamment données par la loi de finances chaque année, c'est assez complexe. Je ne peux qu'espérer que les prévisions qui sont faites en bon père de famille, au plus près et j'espère que nous aurons des résultats excédentaires encore une fois. D'ailleurs, je reprends le tableau que nous avons vu tout à l'heure sur l'investissement, pour poursuivre et en ajoutant 2018 et 2019. Le plan d'investissement que vous avez en annexe 2, 2017/2019, c'est-à-dire les trois années qui sont ici. Sur trois ans, on estime à 17,5 M€ ce

que nous allons réaliser en investissements. Avec un reste à charge de 10,66 M€, c'est-à-dire que sur 17,5 M€ d'investissements, on pense qu'il y aura un reste à charge de 10 M€. On le financerait par un recours à l'emprunt de 8,9 M€, vous l'avez ici, 2,5 M€ + 3,3 M€ + 3,1 M€, ça fait 8,9 M€. C'est inférieur au remboursement du capital sur la période. En étant inférieur au remboursement du capital sur la période, on continue de se désendetter. Cet emprunt nous permettra d'intégrer tout ce qui est prévu, c'est-à-dire : les investissements de la fin de la période, le complexe cinématographique, le musée Henri Martin, la voirie, les espaces publics, etc. Tout en continuant à recourir à l'emprunt et en se désendettant. Vous le voyez sur le tableau, l'antépénultième ligne, vous voyez l'encours au 31/12 : 34 797 000 M€ en 2017, 34 736 000 M€ en 2018, 34 675 000 M€ en 2019. L'encours continue de baisser. Le ratio, je le disais tout à l'heure, on divise cet encours par l'épargne, donc, forcément, ça augmente ici à 11,20 et 10,7. On est encore largement en dessous des zones rouges, mais comme on aura une épargne, je le souhaite, supérieure à celle qui est ici, on sera toujours dans des ratios très largement en dessous de la ligne rouge et je l'espère de la ligne orange. Mais globalement, sans contestation possible, l'encours baisse. Donc, on continue de se désendetter.

Là, c'était juste pour vous montrer les opérations d'investissements dont je parle chaque année, 4,6 M€ en 94, 4,1 M€... Vous voyez les opérations de fin de mandat, 6,7 M€ en 2018, 6,3 M€ en 2019, les emprunts que l'on vient d'évoquer : 2,5 M€ – 3,3 M€ – 3,1 M€, on est toujours en dessous du capital remboursé. Donc, on va se désendetter.

Voilà pour l'essentiel du budget principal.

Je passe aux budgets annexes. Je ferai une synthèse après. Sur les budgets annexes, le premier d'entre eux, qui en fait est le dernier d'entre eux, c'est le budget des locaux professionnels, qui intègre l'opération d'aménagement du complexe cinématographique ; le coût de l'opération qui est estimé à 5,5 M€ H.T., laisse un reste à financer prévu, à hauteur de 3 M€. La planification, de 2017 à 2020, qui nous intéresse, vous l'avez page 18 et le budget annexe qui intégrera forcément aussi la recette locative qui sera perçue par la Ville. Cette recette locative n'est pas intégrée dans le tableau.

La recette locative de ce complexe cinématographique correspond au remboursement d'un emprunt de 1 M€. Puisque sur la durée du bail emphytéotique de 25 ans, les recettes locatives devraient être de 1 250 000 €, donc, ça devrait largement couvrir sur les 3 M€ d'emprunt, 1 M€. En fait, en charge nette, on n'aura que 2 M€ ce qui est peu, on l'a dit et redit, c'est à peu près 20 % de la capacité annuelle. Comme il y a des délibérations après sur le complexe cinématographique et que je ne doute pas qu'il y aura des questions sur le sujet, je ne fais pas plus long. Le budget stationnement. Nous n'avons pas évoqué le budget stationnement, mais nous avons évoqué le stationnement. Pour la seconde année consécutive, le budget stationnement est à l'équilibre. Je rappelle que le budget stationnement ce n'est pas optionnel. C'est un budget annexe, qui doit s'équilibrer dépenses/recettes. Recettes de stationnement. Ce n'est pas un budget qui avait vocation à recevoir des subventions d'équilibre de la collectivité.

On a versé des subventions d'équilibre pendant... je ne sais plus combien, 7 ou 8 années, parce qu'il était déséquilibré. Ça a fait l'objet de débats, il y a un peu plus longtemps. Ce n'est pas le parking de l'amphithéâtre qui était contesté, c'était son financement. On était parti d'un projet de 6 M€, on arrive à 13 M€, c'est ça le problème. Le budget de stationnement a donc été déséquilibré dès le départ et on arrive peu à peu à l'équilibre. Il y a même un léger excédent de 35 000 € en 2017. En 2018, ce budget prendra en compte le départ à la retraite du chef de service et le transfert au budget principal des A.S.V.P., puisqu'on a externalisé le contrôle. Voilà pour l'essentiel.

J'espère bien également et Monsieur le Maire l'a dit, que l'on pourra rembourser au contribuable ce qu'il a versé pour l'usager. Parce que le contribuable a payé le parking et après, il paye quand il est usager. Il est prévu, par la réglementation que le montant de la subvention d'équilibre, à hauteur de 1 M€ cumulés depuis septembre, pourra être réinjecté dans la collectivité principale.

Sur le budget assainissement, il y a un excédent confortable qui nous permettra de payer l'investissement pour partie et on ne va pas augmenter les tarifs de l'assainissement. C'est ce qu'il faut entendre. On a modifié en 2017 le process d'épuration qui avait commencé en 2016 pour réduire le taux de cuivre. Je lis le rapport mais Henri COLIN pourra être plus précis que moi ; on a enregistré et c'est la première année depuis deux ou trois ans, qu'il n'y a pas eu de dépassements qui ont engendré une diminution des charges. Donc, nous n'avons pas eu de coûts supplémentaires. Les autres postes de dépenses de charges générales ont été maîtrisés et correspondent à ce qui avait été prévu au budget primitif, en 2018, on reste prudent et on propose une dépense un peu supérieure au réalisé 2017 qui correspond juste à trois mois de dépassement. On verra ce qu'il en est. Ça, ce sont les charges générales. Sur les charges de personnel, l'eau et l'assainissement étaient un peu en sous-effectif.

Désormais, ils ont leur vitesse de croisière, si je puis dire, puisque l'effectif d'équivalent temps plein de 15,25 est pratiquement atteint. Donc cette dépense sera stabilisée. Les recettes d'exploitation la consommation d'eau domestique des usagers a augmenté par rapport à 2016. Si la consommation augmente, on a des recettes supplémentaires en hausse de 3,6 %. Par contre nous avons une forte crainte sur une aide qui était versée par l'agence de Bassin, c'est plus de 100 000 €, ce n'est pas une paille et on craint que cette aide disparaisse dans le prochain programme de l'agence, dès 2019. Donc, en 2018, par d'augmentation du tarif et le reste à peu près à iso et l'excédent, je vous le disais, qui permettra de financer les actions suite au schéma général d'assainissement en limitant le recours à l'emprunt.

Je ne vous parle pas des travaux, je passe directement au budget de l'eau. Il y a également un excédent, on en profite pour recourir le moins possible à l'emprunt et investir et on n'augmente pas le tarif de l'eau. Les charges générales ont évolué assez modestement. Les charges de personnel, on arrive à un effectif complet. Les recettes ont augmenté de 2,8 %, donc en 2018, considérant cette stabilité de tarif de vente, on a imaginé les recettes à 2,6 M€ au global. L'eau et l'assainissement, ce ne sont pas des petits budgets. Les budgets de la collectivité, c'est plus de 20 M€, là, c'est plus de 2 M€.

Je vous fais grâce également des travaux et j'arrive à la synthèse.

L'exercice 2017 a encore montré la fragilité des prévisions et l'importance de ne dégager que des tendances en effet la réalité des opérations comptables à la clôture de l'exercice conduit à ce que la Ville dégager une épargne nette hors vente immobilière à hauteur de 774 000 €.

Ce bon résultat est issu d'éléments conjoncturels pour partie, notamment avec l'évolution des droits de mutation : 240 000 €, les éléments structurels pour partie, prennent en compte les modifications de périmètre d'analyse avec le transfert de la compétence « gens du voyage » à l'agglomération. Au contraire, la reprise dans le budget principal de la Ville, des crèches. Le transfert vers le C.C.A.S. de l'épicerie sociale, mais également une évolution, moins négative que prévue, en 2017 sur la D.G.F. large.

L'encours de dettes du budget principal concrétise une nouvelle fois, l'objectif de désendettement, que nous nous sommes fixés, en empruntant moins que le capital

remboursé, tout en investissant pour le territoire à hauteur de 4,5 M€. Depuis 2008, l'endettement a diminué de 4,8 M€, soit une baisse de 12,28 %.

Les tendances pour 2018 et 2019 nécessitent de poursuivre les optimisations de service, même si on va essayer de calmer les réorganisations, et on va essayer d'optimiser toujours, ces organisations et les charges de personnel. Ces tendances tiennent compte de l'arrêt de la ponction de l'État, sur les dotations des collectivités, c'est du moins ce qui est décidé pour le moment. On verra quelles seront les prochaines mesures gouvernementales. Et ça avait pesé très lourdement sur ces dernières années.

Au total, la situation financière de la Ville poursuit son amélioration, preuve que les actions conduites en matière de gestion portent leur fruit. Elles permettent ainsi de préserver les marges de manœuvre indispensables à la poursuite de l'investissement. Je vous remercie.

Le Maire :

Merci Vincent. Avant de vous donner la parole, je souhaitais me réjouir, pour ma part de la situation financière très positive qui a été présentée par Vincent BOUILLAGUET. Je ne rentrerai pas évidemment dans tous les détails, mais je veux revenir sur deux ratios clés.

Ce sont souvent ceux qu'on utilise, pour l'ensemble des collectivités et ce sont ceux qui permettent de pouvoir comparer d'une année sur l'autre.

Le premier, c'est l'épargne nette, ça a été dit, c'est ce qu'il reste à la fin, elle est aujourd'hui de 774 000 € et c'est un de nos meilleurs chiffres sur les dernières années. Bien loin, en tout cas des chiffres compliqués que nous avons trouvés en arrivant aux responsabilités.

Le deuxième ratio clé, c'est la capacité de désendettement qu'on appelle parfois le ratio de solvabilité. Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité il était de 16 ans, il est de 8,4 années maintenant soit le plus faible, jamais observé. Il est, ça a été dit, en deçà de la ligne orange qui est fixée à 10 ans et il est aussi en deçà du plafond national de référence qui est aujourd'hui imposé aux grandes collectivités et qui certainement demain, nous sera imposé aussi.

Sur ces bons résultats, je veux remercier l'adjoint aux finances, d'abord, on connaissait sa capacité à gérer ce domaine, puisqu'il en est issu et il nous démontre à quel point, il sait tenir les cordons de la bourse de la Ville. Mais je vais aussi remercier l'ensemble des élus qui ont des délégations, parce que ce sont évidemment eux qui sont aussi sensibilisés à la nécessité de faire des économies et qui, face aux demandes importantes qui peuvent être faites, je le sais, avec parfois des besoins justifiés, acceptent parfois que nous disions non. Je veux aussi remercier les services, derrière le Directeur Général des services, Christophe VACHET, avoir une pensée aussi pour Nadège LAYRISSÉ, Directrice des finances et puis évidemment, l'ensemble des agents qui participent aussi de cette bonne gestion.

Ces bons résultats me permettent de vous annoncer, pour le prochain budget, une décision historique, après que cette Ville ait connu une hausse continue de la fiscalité mais c'était avant que vous arrivions aux responsabilités. Vous savez que pendant trente ans, les taux de fiscalité avaient toujours été augmentés. Nous avons réussi depuis 2009, conformément à nos engagements et malgré une situation extrêmement compliquée, vous le savez, et liée à la crise et à la baisse des dotations d'État, cette participation à l'effort national, nous avons réussi à ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Aujourd'hui, nous voulons engager une nouvelle étape dans cette inversion de tendance fiscale. Oui, je souhaite que nous enclenchions une baisse des taux de fiscalité. Et au moment du vote des taux, lors de la prochaine séance, je vous proposerai une mesure autant symbolique qu'historique à savoir, la baisse de 0,5 % des taux de taxe foncière.

Bien sûr que la poursuite de cette tendance dépendra du respect des engagements de l'État, sur la compensation de la T.H. notamment ; c'est le dégrèvement et le maintien des dotations d'État est indispensable.

Cette mesure se veut aussi un signal, un déclic, pour encourager le retour des habitants, des actifs et des acteurs économiques sur notre Ville, car on sait à quel point la fiscalité est malheureusement et trop souvent, un frein pour venir dans notre Ville. Voilà l'annonce que je souhaitais vous faire et je soumetts désormais au débat ce rapport d'orientation budgétaire.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. J'apprends ceci aujourd'hui, puisqu'il n'en a pas été question en Commission des finances hier, à 8h30 donc, je m'adapterai à cette nouvelle donne. Donc, le budget devrait intéresser les Cadurciens. Évidemment, je ne vais pas partager votre enthousiasme, vous vous en doutez. Le budget devrait intéresser les Cadurciens, car il les concerne très directement. Il paraît que ce n'est pas un sujet passionnant pour les Cadurciens, pourtant, ça les concerne très directement. Que veulent les Cadurciens ? Ils veulent un meilleur niveau de vie et une meilleure qualité de vie : des écoles, des maisons de retraite, des emplois, des entreprises et le plaisir de vivre, bien sûr dans une belle ville avec des fleurs et des stationnements pas trop chers.

Payer moins d'impôts permet, effectivement d'avoir un meilleur niveau de vie. Alors, qu'en est-il aujourd'hui ? Les derniers chiffres que nous avons, c'est à fin 2016, sources du ministère de l'Intérieur. Un Cadurcien paye à la seule Ville de Cahors, 804 € par habitant. Beaucoup payent plus, mais la moyenne, c'est 804 € par habitant. Dont 270 € en taxe d'habitation et 534 en taxe foncière sur le bâti. C'est avant votre décision 33 % de plus que les Villes de taille comparables. Le gouvernement parle beaucoup de la taxe d'habitation en ce moment, mais, à Cahors, on sait moins, quand on reçoit ses feuilles d'impôt que c'est la taxe foncière sur le bâti, qui est beaucoup plus cher qu'ailleurs, puisque 33 % en moyenne de plus sur les impôts locaux, mais sur la taxe foncière, nous sommes à +64 %, par rapport aux Villes de même strate, sources du ministère de l'Intérieur. On paye 534 €, contre 325 € par habitant. Et celle-là, la taxe foncière ne sera pas exonérée, c'est la plus forte et la plus chère. L'ouverture du CHAI qui a coûté 4 M€ H.T., n'a certainement pas changé la vie des Cadurciens, mais c'est sûr que lorsque le cinéma sera inauguré, peut-être avant les élections, les Cadurciens seront ravis. Mais si on leur avait dit, on rénove les deux cinémas actuels et on vous réduit les impôts de 30 %, ils auraient certainement été, plus durablement, satisfaits. Au moment où le taux de la CSG est augmenté de plus de 20 %, pour les nombreux retraités qui vivent à Cahors, un tel allègement aurait été le bienvenu. On ne fait pas moins 30 %, mais c'est déjà une très bonne chose que vous baissiez le taux. Par ailleurs, les Cadurciens le savent moins, les « Pendulaires » comme vous les appelez parfois, c'est-à-dire ceux qui habitent juste à côté de Cahors et qui n'y viennent que pour y travailler ou pour les services, payent des impôts beaucoup plus réduits. Cahors est, pour le moment à 16,55 de taux de taxe d'habitation et 38,25 de taxe foncière, Pradines, par exemple, tout le monde ne le sait pas est à 10,69 et à 21,64, Lamagdeleine, au hasard, 9,69 et 15,79. Je prends des Communes qui sont toutes proches. Et vous l'avez dit dans votre tableau, c'était un peu moins souligné : Rodez, Albi et Montauban sont nettement moins chers que Cahors. Montauban, par exemple, est à 13,6 de taxe d'habitation. Malgré ces impôts très élevés à Cahors, quel est l'état global de santé, dont vous vous réjouissez de la Ville de Cahors ? D'abord, je constate que le Cahors est en moins bonne santé que le Grand Cahors. En 2017

et en 2018, l'épargne nette du Grand Cahors est supérieure à celle, d'après les prévisions, de Cahors. Je trouve cela anormal, puisque Cahors est le contributeur au 2/3 des recettes du Grand Cahors, il serait normal que celui qui contribue le plus, au 2/3 de la Communauté, soit en meilleure santé que son bénéficiaire. Par rapport aux Villes de même taille, source toujours du ministère de l'Intérieur à fin 2016 par habitant, Cahors a moins de produits, plus d'impôts, moins de DGF, certes un peu moins de charges et donc, moins de résultat final. Et Cahors, surtout, a un endettement par habitant de 1 667 € par habitant, contre 1 095 pour les Villes de même taille, c'est-à-dire 50 % de plus d'endettement par habitant. Et donc, bien sûr des charges d'annuité inférieures.

La santé de Cahors est suffisamment problématique pour que Cahors fasse partie des Communes qui sont surveillées par le réseau d'alertes du ministère de l'Intérieur. Ce qui n'est pas forcément une bonne chose. Pour ce qui est des résultats avancés dans vos documents, l'épargne nette, dont vous avez dit : « C'est ce qu'il reste quand on a tout payé, emprunt compris », vous pratiquez, effectivement, une attitude prudentielle, vous l'aviez commentée l'année dernière, donc, on annonce des résultats très défavorables et ensuite, on prend des mesures correctives et on est content, parce que, ça va mieux. C'est l'histoire du bâton qui fait du bien, lorsqu'il s'arrête de taper. L'an dernier, vous nous annonciez des pertes sur trois ans, moins 315 000, moins 968 000, moins 1 379 000 € sur 2017, 2018, 2019.

La première de ces années, donc 2017 que l'on vient de clôturer, vous réalisez finalement, + 946 000 avec les ventes immobilières au lieu de +315 000. Vous vous en réjouissez, mais nous, ça nous fait peur, parce que la marge d'erreur, c'est 1,2 M€, vous dites, effectivement, c'est une bonne nouvelle, mais c'est l'arbre qui cache la forêt, car vous continuez à avoir des pertes, 2018, 2019 et ça prouve bien votre marge d'erreur, et la marge pour au moins 50 % d'incertitudes. Si on a autant d'incertitudes, je ne conteste pas les raisons externes, c'est que, justement, il faut se prémunir et prendre des mesures pour essayer d'avoir une épargne nette volontairement, d'au moins 1 M€ par exemple, pour essayer de faire face à des aléas. Parce que si les aléas, qui sont non contrôlés et qui sont de l'ordre de 600 000 €, d'après ce que vous avez dit, jouaient en sens inverse, on pourrait se retrouver avec des - 1 M€ au lieu de +1 M€. Monsieur BOUILLAGUET m'a répondu l'an dernier, parce que la situation n'a pas tellement changé, quoi que vous en disiez, que ce fut pire dans le passé et vous l'avez encore dit aujourd'hui, avec votre courbe magnifique, où on voit la tendance fabuleuse monter. Ce qui nous intéresse, c'est l'avenir et vous continuez à prévoir des pertes pour 2018 et 2019. Nous, nous préférierions une prévision plus précise, avec les mesures importantes qui permettraient d'être à l'abri de ces incertitudes. Mais, pour arriver à cela, 1 M€ d'épargnes nettes prévues, il faudrait deux choses : moins investir et moins dépenser. Moins investir : vous avez investi, vous l'avez dit, en moyenne 4,2 M€ par an de 2014 à 2017 et pour 2018/2019 vous avez saucissonné les budgets, parce que vous annoncez 6,7 M€, mais ensuite vous annoncez le budget à part, du cinéma. En fait, vous nous annoncez 8 M€ en 2018 et plus de 9 M€ en 2019, c'est-à-dire un doublement de l'investissement, sur 2018 et 2019, on sait pourquoi et encore, il restera, d'après vos chiffres 900 000 € sur le cinéma à prévoir en 2020. Tout ceci en espérant une subvention de l'État de 1 M€ qui n'est toujours pas, à notre connaissance, notifié. De plus un très gros besoin d'investissement point à l'horizon, on en parle très peu, sur un besoin fondamental qui est celui de la Centrale de traitement du risque de turbidité de l'eau de Cahors, qui paraît, d'après ce que nous avons entendu en Commission hier, avoisiner les 10 M€. Et l'eau potable, c'est bien sûr un sujet beaucoup plus important que le cinéma. 10 M€, c'est très important. L'endettement de la

Ville, qui est supérieur à 50 %, par rapport aux autres Villes de même taille, il paraît que l'endettement de Cahors, je l'ai également appris hier est égal à celui de la Ville de Montauban qui compte 70 000 habitants, l'endettement, donc, ne va pas baisser, il reste à 34,7 M€, donc, là, vous écrivez, ce que je considère comme une fake news, page 13 : « Nous poursuivons notre désendettement. » Ce n'est pas vrai, puisque l'encours et, ça, c'est factuel, on l'a vu a augmenté légèrement par rapport à 2016 et vous n'allez pas le baisser en 2018, puisqu'on va rester à 34,7 M€. Donc, vous ne poursuivez pas votre désendettement, en fait, vous l'avez stabilisé. Le ratio, certes, est meilleur cette année à 8 ans, mais il va remonter à 11 sous l'effet de vos énormes investissements. Et ce ratio est très sensible à l'épargne nette de l'année. Donc, s'il est bas cette année, c'est parce que vous avez sorti ce fameux 946 000 € d'épargne nette. Donc, ça, c'est pour l'investissement. Vous ne poursuivez pas votre désendettement. Pour ce qui est de la dépense : pour améliorer la situation et pouvoir baisser les impôts, il faut moins dépenser. Vous avez beaucoup parlé des modifications de périmètres qui sont pour les produits et pour les charges. Donc, quand on parle de modification de périmètres, ce qui compte, c'est le résultat à la fin, il y a une entité, la Ville de Cahors qui a des produits et des charges et qu'est-ce qu'on observe à la sortie ? Ce qu'on observe, c'est que les produits de la Ville ont augmenté de 1,4 % en 2017 et vous prévoyez 0,4 % en 2018. Malgré la hausse que je trouve scandaleuse de la base des impôts immobiliers, chaque année, le gouvernement nous fait le coup.

Cette année, il augmente les valeurs foncières et immobilières de 1,24, ce qui est en fait une hausse d'impôts déguisée, par le gouvernement, puisqu'à permet de donner une poire pour la soif et éventuellement de ne pas augmenter les autres dotations de l'État pour les collectivités territoriales. On ne s'est pas aperçu que les valeurs des maisons sur Cahors avaient explosé récemment. Vous accroissez vos dépenses et c'est vous qui le dites, plus que vos produits. En 2017, vous avez fait +2 % de dépenses, contre +1 % en produits. En 2018, vous prévoyez +4 % de dépenses contre +0,4 % de produits. Ce n'est pas bon, parce qu'en fait, ce sont les charges de personnel qui augmentent de 4 %, qui vont passer à 13 M€ en 2018 contre 12,5 en 2017, soit 4 %. Vous nous indiquez que vous voulez stabiliser les organisations et que vous arrêtez d'optimiser la réorganisation des services. Pourquoi arrêter d'optimiser puisqu'à notre avis, il y a de quoi faire ? Alors, nous, on maintient et on l'a déjà dit, pour Cahors comme pour le Grand Cahors, que le retour au respect de la durée légale du travail de 35 heures, ce n'est pas Germinal, c'est 35 heures, c'est possible et ça a même été négocié par de nombreuses collectivités territoriales, on peut citer : la région Île-de-France ou la Ville de La Rochelle qui, je crois, est socialiste. Ça s'est bien passé, il y a eu des négociations avec les syndicats et les syndicats l'ont accepté. Bien sûr, il y a des remous à chaque fois, il y a les primes ponctuelles, mais on revient à durée légale de 34 heures. Pas question d'aller à 39 heures, mais au moins on respecte la durée légale. Et nous pensons que d'autres optimisations d'organisation sont possibles puisque sur Cahors et le Grand Cahors ce sont près de 700 personnes, qui sont employées pour un ensemble urbain qui n'est quand même pas énorme. Pour terminer sur les budgets annexes hors cinéma, le stationnement, aucun chiffre détaillé ne nous a été donné, sauf l'excédent de 35 000 €, nous ne doutons pas que les produits de ce budget vont bénéficier des retombées de la pluie de PV qui s'est abattue sur Cahors depuis le 1^{er} janvier, donc, on aimerait bien et vous vous y êtes engagé aujourd'hui, avoir connaissance de l'évolution des recettes de PV, nombre et montants de janvier 2018 par rapport à janvier 2017.

Pour l'eau et l'assainissement aucun tableau détaillé ne nous a été fourni avant ce Conseil, simplement un commentaire général et vous l'avez indiqué, pour vous en réjouir que les

tarifs ne vont pas être augmentés, heureusement, parce que l'assainissement, on le sait, est nettement plus cher à Cahors qu'ailleurs.

Pour toutes ces raisons, nous n'approuvons pas ces orientations budgétaires et nous voterons contre les délibérations concernant le surinvestissement du cinéma. Je vous remercie.

M. Stéphane CASTANG :

A.C.H.D. va se positionner un peu moins sur les chiffres, même si certaines analyses de Monsieur MAFFRE peuvent être, effectivement, partagées. Le R.O.B., en fait, les chiffres de tous ces tableaux-là sont la traduction de choix politiques et c'est bien là-dessus que nous souhaitons intervenir. Pour reprendre la présentation du document, on parle du contexte national, dans la partie contexte économique et financier, vous reprenez la notion de croissance avec un taux supérieur à 2 %. Alors, évidemment, quand on veut présenter positivement un document, on tire les arguments positifs. Vous auriez aussi pu prendre en même temps les inégalités sociales qui continuent de se creuser. Par exemple, en France, cette donnée-là : « Les 5 % des plus riches vivent treize ans de plus que les plus modestes. » On parle d'années de vie. Ne serait-ce que pour cette raison, les besoins réels des habitants, devraient figurer, parmi vos priorités. Je ne parle pas de projet structurant, je parle d'autres projets que celui-là. Localement, la précarité de nombreux ménages est bien présente. La pyramide des âges illustre le vieillissement de la population et une fois de plus, dans ces arguments-là, vous reprenez la phrase suivante :

« Les ménages bénéficieraient de revenu d'activité dynamique », pour les populations qui vieillissent ou qui sont dans la précarité, je pense qu'un certain nombre de Lotois ne vont pas se sentir concernés par ces arguments-là. Ensuite, suppression de la taxe habitation, on n'a pas non plus les chiffres sur le pourcentage des ménages cadurciens qui en sont exonérés, mais contrairement à ce qui est écrit, nous pensons que cela va accroître la dépendance des Villes vis-à-vis des dotations de l'État, la compensation des produits de la taxe habitation étant loin d'être garantie sur et au-delà des trois années à venir. Ensuite, je voudrais quand même, non pas spécialement insister sur les chiffres, mais revenir sur le fameux critère du ratio de solvabilité qui est présenté en page 17, on le voit clairement, il va remonter cette année, vous en avez expliqué les raisons, mais si j'ai bien compris ce qui a été dit en Commission, ce tableau-là ne concerne que le budget principal. Or, sans parler du budget annexe du cinéma, il est déjà en augmentation sur 2018, il va l'être aussi sur 2019 par rapport aux années précédentes. Si on ajoute l'investissement lié au multiplexe, est-ce que vous pouvez nous indiquer à combien d'années va s'élever le ratio de solvabilité ? Que l'on parle d'un budget principal ou d'un budget annexe, c'est quand même toute la responsabilité de la Ville et c'est cette donnée-là, qui permettrait à mon sens, de donner une image réelle de ce ratio de solvabilité. Parce qu'en dessous de ce tableau, on parle bien de ce complexe cinématographique, mais en réalité, dans le tableau, Monsieur MAFFRE l'a dit, il n'y figure pas. Un dernier point, l'épargne nette a évolué en fonction d'éléments conjoncturels et structurels, d'accord, on ne peut pas forcément maîtriser ça. La D.G.F. a été différente de ce qui avait été prévu, on ne peut pas maîtriser non plus, mais on peut quand même, du coup, se demander quel crédit apporter à un tel document. Parce que, depuis des années, ça, on le voit sur le tableau de la page 17 aussi, le tableau du haut, depuis des années, l'écart est évident. Il est toujours en faveur, sans remettre la gestion en question, en bon père de famille que vous évoquez, ce n'est pas question, mais, par contre, le compte administratif est toujours largement en faveur du R.O.B. de l'année en question. Est-ce qu'on n'a pas de questions à se poser par rapport à ça et du coup, quelle crédibilité accorder

aux documents que vous présentez ? Ce sont les questionnements que nous avons par rapport au R.O.B. Merci.

M. Daniel COUPY :

J'ai écouté la remarquable logorrhée de Monsieur MAFFRE qui résonne beaucoup plus en ancien responsable d'établissement bancaire qu'en gestionnaire de cité. Vous comparez Cahors à Montauban. C'est incomparable, Montauban est la Commune la plus importante de France, en réalité, ce n'est pas la plus importante, c'est la troisième après Arles et une Commune qui est dans le Tarn. C'est incomparable, il y a plusieurs zones d'activité, et ce n'est pas fini, parce qu'en prévision de l'arrivée du TGV, toute la zone au sud de Montauban va se développer. Alors que nous, on a beaucoup de mal à trouver des emplacements pour les entreprises, sur le territoire de Cahors, donc ce ne sont pas des choses comparables. Ensuite, vous dites, il faut arrêter d'investir. Je pense que les entrepreneurs vont bien apprécier : les maçons, les plombiers, les routiers, les canaliseurs, tous ceux qui participent au développement de cette Ville vont certainement apprécier votre position.

Ensuite le cinéma. Je crois que le cinéma, c'est quelque chose qui vous inquiète parce que ça va être quelque chose de remarquable et vous souhaiteriez que l'on conserve ces deux établissements qui ont fait leur époque mais sachez que ce n'est pas avec des épluchures qu'on fait une bonne mique. Maintenant, je voudrais revenir sur ce qui a été dit par le Maire lors de son exposé.

Ça fait un certain temps que je siège ici. J'ai commencé, il y a quarante-sept ans derrière les élus et j'ai suivi l'évolution de cette Ville à travers pratiquement, dix municipalités.

Quatre maires, dix municipalités. Il y avait une époque, Michel GRINFEDER s'en souvient, puisqu'il a également siégé en même temps que moi, où le Maire fumait en séance, pour vous dire que c'est assez loin. Jamais je n'ai vu une municipalité aussi engagée, qui suit sa ligne de conduite telle qu'elle l'a définie dans son programme de campagne. Je crois que c'est une équipe organisée et arriver, aujourd'hui, à annoncer une baisse du taux d'imposition, je crois que je n'ai jamais vu ça à Cahors. De mémoire de vieux Cadurcien, on n'en a jamais entendu parler. C'est grâce au travail acharné de cette équipe.

Le Maire l'a dit, tous les adjoints, les élus, se sont prêtés à cet exercice souvent difficile, parce que ce n'est pas facile de dire non, de serrer les cordons de la bourse, de discuter avec le personnel, avec les syndicats, vous dites : « Les syndicats, « il n'y a qu'à », ils vont faire comme à La Rochelle. » Ce n'est pas évident. Je crois que comme dit Sénèque : « Il ne saurait y avoir de vent favorable pour qui ne sait où il va. » Alors ça signifie que cette équipe sait où elle va et moi, je lui fais entièrement confiance, pour qu'en 2020, on ait un bilan encore positif avec une nouvelle baisse d'impôt.

M. Francesco TESTA

J'ai noté certains éléments, Monsieur MAFFRE, vous nous diriez aujourd'hui qu'il a fait un temps magnifique, qu'il n'y a plus de Cadurciens dans les rues, vous ne vous y prendriez pas autrement. Parce que les indicateurs sont ce qu'ils sont et on ne peut pas les masquer. On se retrouve dans un contexte qui est quand même extraordinaire. On a une baisse des recettes, on a une baisse des dotations, vous l'avez vu, de la DGF et on a une baisse, de manière constante depuis 2014. On a une majorité qui n'augmente pas les taux d'imposition depuis 2008, et puis, on a un encours de la dette qui est maîtrisé, un ratio de solvabilité qui ne cesse de baisser et on voudrait, suite à ces indicateurs-là, dire : « Non, ce n'est pas bien le boulot que vous avez fait, cette ligne politique budgétaire, financière et d'économie ne tient pas la route. » On a un élément dont vous n'avez pas parlé, qui est un fonds de roulement qui

progresses. Ce qui veut dire qu'il y a de la trésorerie. Et ça, c'est important, parce que quand il n'y a pas de ligne de trésorerie, il faut ouvrir des lignes de crédit. On a des investissements productifs, c'est-à-dire pour l'attractivité, le maintien de cette Ville moyenne qui est poursuivi et Monsieur MAFFRE, il n'y a pas de miracle. Le miracle de dire : « On va baisser les impôts de 30 %, on va supprimer du personnel, on va certainement réduire des services aux habitants », parce qu'il n'y a pas d'autres solutions que ça. Moi, personnellement, qui étudie un peu les finances de la Ville depuis 15 ou 16 ans et qu'à une certaine époque, systématiquement, on avait une capacité d'autofinancement qui était négative de manière constante et continue, y compris quand votre majorité était dans cette municipalité. Je trouve qu'on a fait, en matière de gestion, quelque chose d'énorme. Même d'un point de vue extérieur, pour un spécialiste de la gestion publique et j'en suis un, je peux vous dire que n'importe qui dirait que c'est, quand même, du bon boulot qui a été fait. Et du bon boulot sans enlever sa capacité d'investissement. Et donc, remettre dans l'économie locale, de l'argent, et redonner à cette Ville une certaine attractivité, donc, je ne comprends pas où vous voulez en venir avec vos arguments. Après, il peut y avoir des questions : « Pourquoi un budget, qui est un budget prévisionnel n'est pas le même qu'un budget réalisé ? » Oui, je vais dire que 99,99 % des fois, effectivement, il y a une différence entre le prévisionnel et le réalisé. Ça, ça n'a rien d'extraordinaire. En revanche, moi, je me réjouis de cette baisse d'impôt. De mémoire de Cadurcien, je ne sais pas si on l'a connue depuis les cinquante dernières années à Cahors. Donc c'est un signe qui est important et personnellement, je m'en réjouis. Je suis à Cahors, j'habite Cahors, je paye mes impôts à Cahors et je me dis que parce qu'il y a une bonne gestion, on peut arriver à ces éléments-là. Je pense que tous les Cadurciens comprendront ce que je veux dire.

Mme Geneviève LAGARDE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois vous dire que ce soir, je n'ai pas l'intention de boudier mon plaisir, j'ai, au contraire, l'intention de le partager avec l'ensemble de la majorité municipale. Ce matin, en préparant mon dossier, tout d'un coup, je me suis dit en lisant les délibérations : « Que de chemin parcouru ! »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

La secrétaire de séance,



Catherine BOUIX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bouix', written over a large, light blue oval scribble.